



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Bilan Parcoursup

Académie de Montpellier

2018-2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



L'avant-Propos

La procédure Parcoursup a été mise en place afin d'optimiser l'admission des candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur. C'est une procédure nationale. Sa mise en place est en lien avec le « Plan Étudiants » et la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

La procédure permet à chaque personne souhaitant intégrer une première année d'études supérieures de se positionner en tant que candidat et d'émettre jusqu'à 10 vœux non-hiérarchisés. Cette année, les vœux pouvaient se décliner sous forme de sous-vœux pour les formations sélectives, dans une limite de 20 sous-vœux (les sous-vœux signifiant différents lieux de formation pour une même formation). Les candidats avaient du 22 janvier au 14 mars pour émettre des vœux et sous-vœux, et devaient confirmer leurs candidatures jusqu'au 3 avril.

Les jurys des formations ont étudié les candidatures au sein de chaque établissement pour émettre des classements jusqu'au début du mois de mai. A partir du 15 mai, les candidats ont pu prendre connaissance des réponses et ont pu commencer à avoir des réponses. La phase principale s'est étalée du 15 mai au 19 juillet 2019. La phase complémentaire s'est déroulée du 25 juin au 13 septembre. Les candidats pouvaient obtenir plusieurs propositions et devaient se positionner sur chacune de ces propositions d'admission.

Contenu

L'avant-Propos	1
Les éléments de lecture du document.....	3
Les éléments-clés de la procédure dans l'académie de Montpellier.....	3
1) Caractéristiques des candidats rattachés à l'académie de Montpellier	4
a) Profilage des candidats : lycéens, étudiants, non-scolarisés et autres.....	5
b) Profilage des candidats : Genre	5
c) Profilage des candidats : Statut de boursiers	6
d) Profilage des candidats : L'origine géographique des candidats	7
2) Les vœux en phase principale des candidats de l'académie.....	8
a) Constat général.....	8
b) L'analyse par statut : comparaison entre les différents profils	8
c) L'analyse par genre	9
e) L'analyse géographique des vœux.....	12
f) Les candidats néo-entrants.....	12
a. Les candidats de la voie générale	14
b. Les candidats de la voie technologique	15
c. Les candidats de la voie professionnelle.....	16
3) Les propositions d'admission des candidats de la phase principale.....	19
a) Les propositions des candidats néo-entrants	20
b) Les propositions : comparaison genre et statut de bourse	21
c) La temporalité des propositions	22
4) Les propositions acceptées par les candidats.....	25
a) Constat général.....	25
c) Les propositions acceptées par les néo-bacheliers.....	27
a. Les néo-bacheliers généraux.....	29
b. Les néo-bacheliers technologiques.....	30
c. Les néo-bacheliers professionnels.....	31
d) La mobilité des candidats néo-entrants.....	32
e) La temporalité de l'acceptation de la dernière proposition	33
5) Phase complémentaire	34
6) Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur	36
Annexe	37

Les éléments de lecture du document

Le document se découpe en quatre parties majeures, commençant par les caractéristiques des candidats de la phase principale, suivies par l'analyse des vœux, puis l'analyse des propositions d'admission et finissant avec l'étude des propositions acceptées. Ces quatre parties font l'objet d'un résumé en fin de chapitre.

Deux autres parties présentent en fin de texte, le déroulement de la phase complémentaire ainsi que le fonctionnement de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur.

Afin de faciliter la lecture du document, lors de la présentation des vœux, l'analyse se base sur les vœux confirmés, à savoir les vœux qui ont été comptabilisés comme des candidatures effectives. Sont comptabilisés par vœux, à la fois les vœux et les sous-vœux, d'où des moyennes de vœux qui peuvent être importantes.

Enfin, le paragraphe sur les propositions acceptées est à comprendre comme étant l'analyse de la dernière proposition acceptée par un candidat.

Les éléments-clés de la procédure dans l'académie de Montpellier

Dans le cadre de l'article 40 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 portant sur les modalités d'admission dans une section de technicien supérieur pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel, l'académie de Montpellier et la région Occitanie font partie des expérimentateurs de l'orientation des bacheliers professionnels en section de technicien supérieur sur avis du conseil de classe de l'établissement d'origine des candidats.

Ainsi l'ensemble des néo-bacheliers professionnels sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat, ayant obtenu un avis favorable pour une poursuite d'étude en section de technicien supérieur par le conseil de classe de leur établissement d'origine, a été classé sur les listes des formations de techniciens supérieurs qu'ils avaient demandées, lorsque celles-ci étaient dans un établissement public sous statut scolaire de la région Occitanie.

Cette même loi a également fixé la mise en place des quotas minimaux pour l'admission des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs (STS), ainsi que des quotas minimaux pour l'admission des bacheliers technologiques dans les instituts universitaires technologiques (IUT). Cela afin de favoriser l'admission de ces candidats dans les formations les plus adaptées à leurs profils.

- ✓ **35 747 candidats.** Il s'agit des personnes ayant confirmé au moins un vœu en phase principale, en étant rattachées à l'académie, tous profils confondus (en terminale, en réorientation, non-scolarisés et « autres »). Cela représente une **augmentation de 14.7%** par rapport à 2018.
- ✓ En moyenne, les candidats ont fait 10.38 vœux confirmés et ont obtenu 3.1 propositions.
- ✓ **92.1%** des candidats en terminale participant à la phase principale ont **obtenu une proposition.**
- ✓ **75.1%** des candidats ayant au moins une proposition **y ont répondu favorablement.**
- ✓ **63.1%** des candidats d'un baccalauréat professionnel et **44.3%** des candidats d'un baccalauréat technologique qui ont accepté une proposition d'admission, ont accepté un **BTS.**
- ✓ **66.3%** des candidats d'un baccalauréat général qui ont accepté une proposition d'admission, ont accepté une **licence.**
- ✓ 4 650 personnes se sont portées candidates lors de la **phase complémentaire** parmi lesquelles 33% n'avaient pas participé à la phase principale et 6.2% n'avaient pas confirmé leurs vœux en phase principale.
- ✓ **732 candidats** ont saisi la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES)

1) Caractéristiques des candidats rattachés à l'académie de Montpellier

29 515 élèves constituent le vivier des élèves de terminale de l'académie, soit 1.4% de moins qu'en 2018. Ce vivier est composé des élèves des établissements publics, privés sous contrat et hors contrat, des ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture. Sur ces 29 515 élèves, 26 957 ont ouvert un dossier sur la plateforme Parcoursup et 25 708 ont voulu émettre au moins un vœu. Pour qu'un vœu soit valide et que l'élève devienne un candidat, il fallait qu'il confirme ses dossiers de candidatures, ce qui a été le cas pour 24 800 élèves, soit 84.0% des élèves. Cela représente néanmoins une baisse de 4.3% par rapport à 2018.

98.8% des élèves de **terminale générale** ont ouvert un dossier et 96.3% ont émis au moins une candidature confirmée, soit une baisse de 2.5% par rapport à 2018, où 98.8% des élèves avaient confirmé au moins un vœu. A l'intérieur de la voie générale, 99.3% des élèves de la série « scientifique » (S) ont créé un dossier, contre 98.6% de la série « économique et social » (ES) et 97.2% de la série « littéraire » (L). Les élèves scientifiques ont également été les plus nombreux à se porter candidat, puisque 98% ont émis au moins une candidature confirmée, alors que le pourcentage descend à 95.3% pour les ES et 92.7% pour les L.

97.1% des élèves de **terminale technologique** ont ouvert un dossier et 92% ont émis au moins une candidature confirmée. Au niveau des candidatures, les séries ont des niveaux de participation inégaux. Les filières spécifiques « techniques de la musique et de la danse » (TMD) et hôtellerie et restauration (STHR) sont celles où les élèves se portent le moins candidats, avec respectivement 83.3% et 88.8%. Les filières agricole (STAV) et management et gestion (STMG) affichent un taux de candidatures inférieur (respectivement 89.6% et 90.8%) à la moyenne des candidats technologiques (92%). A l'inverse, les séries en lien avec la santé (ST2S), le laboratoire (STL) et l'industrie (STI2D) affichent des pourcentages de candidatures supérieurs à la moyenne académique, avec respectivement 93.8%, 95% et 92.6%.

Enfin, concernant les **filières professionnelles**, 73% des élèves de terminale ont ouvert un dossier et 55% ont émis au moins une candidature confirmée. Comme pour les filières générales et technologiques, les élèves des filières professionnelles ont moins ouvert de dossiers qu'en 2018 (-10.6%) et ont été moins nombreux à se porter candidat (-14.9%). Les élèves de l'enseignement professionnel rattachés au ministère de l'éducation nationale ont créé plus de dossiers (74.2%) et ont été plus nombreux à être candidat (56.9%) que leurs homologues des filières rattachées au ministère de l'agriculture, où 65.8% ont ouvert un dossier et 43.2% ont émis au moins une candidature.

Malgré la baisse des effectifs et des candidats issus de la population lycéenne, le nombre de personnes ayant ouvert un dossier sur la plateforme a augmenté de 13.2%. Cette augmentation est même plus importante lorsque l'on s'intéresse aux personnes ayant émises au moins une candidature confirmée, puisque cela a été le cas de 35 747 personnes contre 31 555 en 2018, soit une hausse de 14.7%. Ce phénomène s'explique par l'arrivée sur la plateforme des formations du social et de la santé, en particulier du diplôme d'état d'infirmier, qui a entraîné une hausse des publics autres que celui de terminale.

En plus de ces 35 747 candidats lors de la phase principale, 1 648 candidats n'ont fait des vœux que lors de la phase complémentaire et 629 candidats n'ont fait des vœux qu'en apprentissage. Les candidats exclusivement intéressés par l'apprentissage sont en majorité des élèves de terminale (58.5%). 21.1% étaient non scolarisés, 18.8% en réorientation et 1.6% avaient un profil autre. A l'inverse, les candidats qui n'ont participé qu'à la phase complémentaire, étaient en majorité des candidats en réorientation (63.4). 28.7% étaient non scolarisés, 5.5% étaient en terminale et 2.4% avaient un profil autre. Enfin, 175 candidats ont participé à la phase complémentaire tout en émettant des candidatures en apprentissage. Là aussi, les candidats étaient en majorité des étudiants en réorientation (64%), ainsi que des candidats non scolarisés (22.3%). Au total, 38 199 personnes ont effectué une candidature sur la plateforme.

a) Profilage des candidats : lycéens, étudiants, non-scolarisés et autres

35 747 candidats ont été rattachés à l'académie de Montpellier lors de la phase principale. Parmi ceux-ci, 24 800 étaient des candidats issus d'une classe de terminale, soit 69.4%. On constate que la part des candidats de terminale a baissé de 8.7% entre 2018 et 2019, alors que la part des candidats non-scolarisés est passée de 5.9% à 10.3% cette année (+4.4 points) et celle des candidats en réorientation de 13.9% à 16.4% (+2.5 points). Enfin, avec l'arrivée de nouvelles formations, les candidats des classes préparatoires aux écoles d'infirmiers sont venus s'ajouter aux autres profils et représentaient cette année 3.4% des candidats.

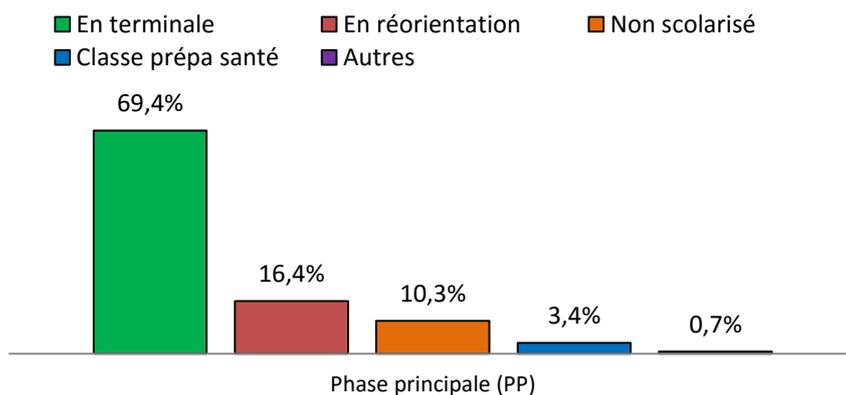


Figure 1 : Répartition par profil des candidats de la phase principale

Lorsque les candidats sont issus de terminale, ils proviennent principalement de la voie générale (58.3%). Viennent ensuite les candidats de la voie technologique (23.7%) et enfin ceux de la voie professionnelle (18%).

Le profil des candidats à une entrée en **formation en apprentissage** est assez ressemblant à celui des candidats à une formation sous statut étudiant. Ainsi 66.4% des candidats sont des lycéens de terminale (-3 points), alors que 18.1% sont des étudiants en réorientation (+1.7 point) et 12.8% des candidats non-scolarisés (+2.5 points).

Ce profil est différent par contre lorsque l'on observe les candidats à la **phase complémentaire** où 41.4% des candidats sont des étudiants en réorientation, contre 35.9% de lycéens et 18.2% de candidats non-scolarisés. Cette répartition n'est néanmoins pas nouvelle. En 2018, les étudiants en réorientation représentaient déjà 43.2% des candidats de cette phase.

b) Profilage des candidats : Genre

La répartition des candidats de la phase principale se modifie lorsque l'on s'intéresse au genre. Ainsi, les lycéens représentent 74.8% des candidats masculins alors que chez les filles, 65.1% des candidates sont en terminale. Inversement, la part de candidats non-scolarisés ou en réorientation est plus importante chez les filles que chez les garçons avec respectivement 12% et 17.3% contre 7.9% et 15.2%.

Le nouveau public des candidats issus d'une classe préparatoire aux études d'infirmiers représente 4.3% des candidates alors qu'il ne pèse qu'un seul pourcent chez les candidats.

La situation académique est similaire à celle observée au niveau national, où les lycéens représentent 75.3% des candidats et les lycéennes, 68.1%.

La part des réorientés (16%) et des non-scolarisés (9.7%) est également plus importante au niveau national chez les filles que chez les garçons, respectivement 13.4% et 7.7%).

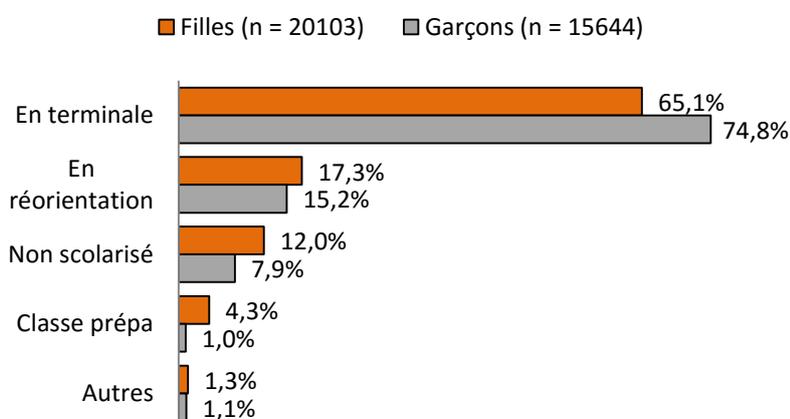


Figure 2 : Répartition des profils par genre

Globalement, on constate qu'il y a plus de candidates que de candidats, et cela aussi bien au niveau national qu'au niveau de l'académie. Dans l'académie, les filles représentent 56.2% de la population sur la plateforme. Cette répartition n'est pas homogène lorsque l'on s'intéresse à chaque profil de candidats comme les observations du paragraphe précédent l'ont montré.

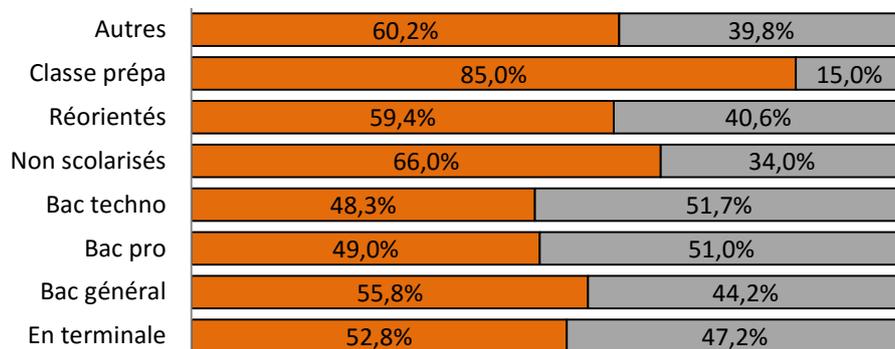


Figure 3 : Répartition des genres par profil

Ainsi, on constate un fort déséquilibre sur la population des candidats issus d'une classe préparatoire aux études d'infirmiers, où 85% des candidats sont féminins. Il y a par ailleurs également plus de femmes que la moyenne académique parmi les candidats non scolarisés (66% contre 34%). Alors qu'à l'inverse, on peut s'apercevoir

que parmi les candidats des terminales professionnelles et technologiques, il y a un plus grand nombre de garçons, respectivement 51% et 51.7% que de filles. La répartition des candidats de terminale générale épouse par contre la moyenne académique avec 55.8% de filles.

Si l'on observe les candidats en phase complémentaire, on observe toujours un plus grand nombre de candidates, 53.1% que de candidats, 46.9%. Ce qui n'est pas le cas des candidats à une formation en apprentissage, où 52.5% sont des garçons contre 47.5% des filles. Cela était déjà le cas en 2018. Néanmoins l'écart se réduit, puisque les filles ne représentaient alors que 41.1%.

c) Profilage des candidats : Statut de boursiers

Il existe deux types de statut de boursiers avec des critères différents : le statut de boursier du secondaire qui concerne les candidats en terminale et le statut de boursier du supérieur. Le premier statut est plus restrictif que le second, ce qui doit amener à des nuances dans la comparaison entre les parts de boursiers en terminale et en réorientation.

Concernant les boursiers du secondaire, on observe des situations hétérogènes en fonction du type de baccalauréat suivi. Ainsi la part de boursiers est la plus faible chez les bacheliers généraux, où seulement 24.1% des candidats sont boursiers. Alors que cette part est de 35.6% chez les candidats d'un bac technologique et de 43.4% chez les candidats d'un bac professionnel. En

moyenne, lors de la phase principale, 30.3% des lycéens avaient un statut de boursier.

Pour les candidats en réorientation, on observe une part de boursiers du supérieur de 58.1%, ce qui représente une augmentation importante (+8.2 points) par rapport à l'année passée.

En observant les deux procédures, on constate une répartition similaire du nombre de boursiers lors de la phase principale et de la phase complémentaire.

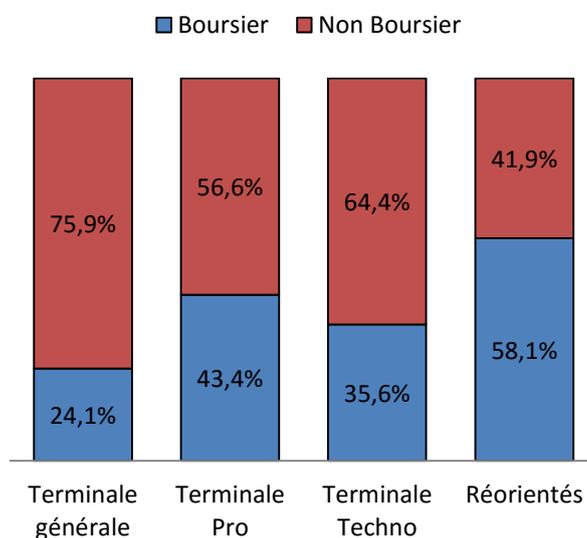


Figure 4 : Répartition du statut de boursier lors de la phase principale

Par contre, les boursiers représentent une part plus importante de candidats à l'entrée dans une formation en apprentissage, 43.3%. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2018, où 32.3% des candidats sur ce type de formation étaient boursiers. Dans le détail de cette population de candidats, on constate que 62.3% des candidats en réorientation et 44% des candidats lycéens souhaitant faire un apprentissage sont boursiers.

d) Profilage des candidats : L'origine géographique des candidats

Le département de l'Hérault compte le plus grand nombre de candidats (46.4%), comme cela était le cas en 2018 (42%). Le Gard arrive en seconde position, avec 24.9% des candidats, suivent ensuite les départements des Pyrénées-Orientales (15.2%), de l'Aude (10.9%) et enfin de la Lozère (2.4%).

Il existe néanmoins des différences en fonction du profil des candidats. Pour les étudiants en réorientation, on constate une part plus importante des candidats rattachés à l'Hérault (64.2%). Cela est logique étant donné que les universités de Montpellier accueillent les plus gros contingents d'étudiants. A l'inverse, celle des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de la Lozère baisse pour atteindre respectivement 8.9%, 3.6% et 0.8%. La part des candidats gardois baisse également légèrement pour représenter 22.6% des candidats.

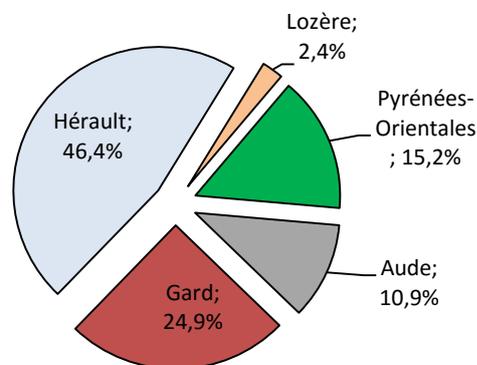


Figure 5 : Origine géographique des candidats

Pour les élèves de terminale à l'opposé, on compte une part de candidats héraultais inférieur à la distribution académique (42.2%), alors que les parts des autres départements sont supérieures : Aude, 12,7% ; Gard, 25,9% ; Lozère, 2,9% et Pyrénées-Orientales, 16,3%.

La distribution de l'origine des candidats à l'entrée en apprentissage est similaire à celle de la phase principale dans l'ordre d'importance des départements, néanmoins la part de candidats du Gard est légèrement supérieure, atteignant 28.4% des candidats, alors que celle de l'Hérault diminue à 44.6%. Viennent ensuite les candidats des Pyrénées-Orientales, 14.4%, de l'Aude, 10.3% et enfin de la Lozère, 2.2%.

La phase complémentaire voit une forte augmentation de la part des candidats de l'Hérault, qui atteint les 54.9%, alors que les parts des autres départements baissent pour arriver à 23.1% de candidats du Gard, 13.6% des Pyrénées-Orientales, 7.1% de l'Aude et 1.2% de la Lozère.

A noter sur les caractéristiques des candidats de l'académie de Montpellier :

- **Plus de candidats** rattachés à l'académie par rapport 2018.
- Un public de **terminale majoritaire** (69.4% des candidats)
- ...Mais un nombre de candidats de **terminale en baisse** par rapport à 2018 (- 4.3%)
- 58.3% des candidats en terminale issus de la **voie générale**, 23.7% de la **voie technologique** et 18% de la **voie professionnelle**.
- Un nouveau public sur la plateforme, les élèves des **classes préparatoires aux études du social et du paramédical** (3.4% des candidats).
- Des **filles** toujours plus nombreuses : 56.2% des candidats
- ... Sauf pour les néo-bacheliers de la **voie technologique** (48.3%) et **professionnelle** (49%).
- Les **boursiers du supérieur** (58.1%) plus nombreux que les étudiants non-boursiers (41.9%).
- L'**Hérault** comme fer de lance, 46.4% des candidats.

2) Les vœux en phase principale des candidats de l'académie

a) Constat général

370 965 vœux ont été émis par les candidats rattachés à l'académie de Montpellier, cela signifie une augmentation de 66.1% par rapport à 2018. Cette augmentation importante est due entre autre à l'arrivée de nouvelles formations sur la plateforme, qui par ailleurs permettaient d'émettre de très nombreux « sous-vœux ». La moyenne de vœux par candidats de 10.38 est dès lors largement supérieure à celle de 2018 (7.2 vœux).

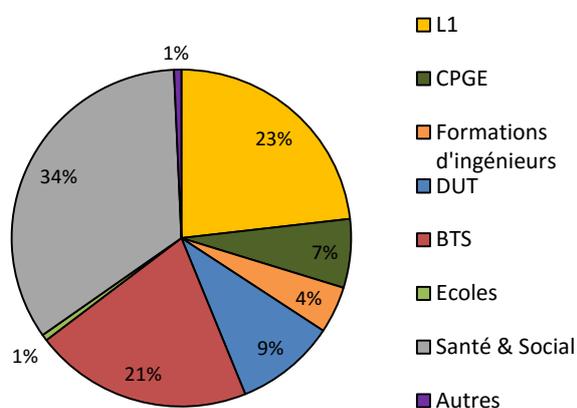


Figure 6 : Répartition des vœux

Les nouvelles formations de la santé et du social comptent pour 34% des vœux des candidats de l'académie. Viennent ensuite les licences représentant 23% du volume de vœux et les BTS, 21%.

Sans les formations de la santé et du social, l'augmentation du volume de vœux n'est plus que de 9.5% et la moyenne de vœux par candidat chute à 6.8. Dans cette situation, les licences comptent pour 35% des vœux alors que les BTS comptent pour 32%. Ces chiffres sont proches de ceux de 2018, où les licences et les BTS représentaient respectivement 33% et 31% et la moyenne de vœux par candidat était de 7.2.

b) L'analyse par statut : comparaison entre les différents profils

La prise en compte des différents profils de candidats amène à des distributions de vœux variées.

Les élèves de terminales sont ceux qui se répartissent sur l'ensemble des types de formations et qui ont la part la plus faible de vœux vers la santé et le social (16%, alors que la moyenne académique est de 34%).

On notera que le poids des vœux vers les formations de la santé et du social est écrasant (93% des vœux) lorsque l'on s'intéresse au profil « autres », qui comprend entre autres, les candidats issus d'une classe préparatoire à ce type d'études. C'est également le cas pour les candidats non scolarisés, pour qui les formations de la santé et du social représentent 66% des vœux, ainsi que dans une moindre mesure, pour les étudiants en réorientation (44% des vœux).

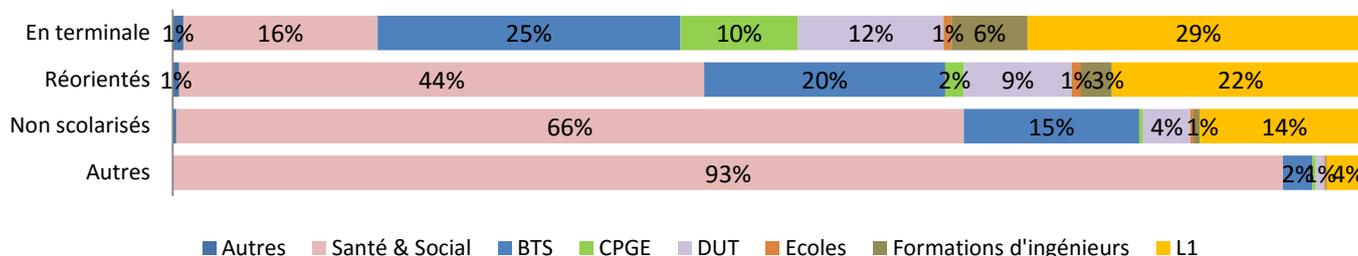


Figure 7 : Répartition de l'ensemble des vœux émis par chaque groupe

Il est à noter que les formations les plus sollicitées par les candidats en réorientation ou non scolarisés, sont par ordre décroissant, les licences, les BTS et enfin les DUT. Les formations d'ingénieurs ainsi que les classes préparatoires aux grandes écoles sont par contre plus exclusivement demandées par les lycéens.

Les candidats au profil « autres » arrivent à une moyenne de vœux égale à 30.72. La moyenne de vœux de ce groupe diffère significativement des autres groupes de candidats, qui se situent tous en deçà de 10. Ces autres groupes ont d'ailleurs des moyennes de vœux assez proches, puisque les lycéens en terminale ont effectué 9.55 vœux, les étudiants en réorientation, 9.57 et les candidats non scolarisés, 9.23.

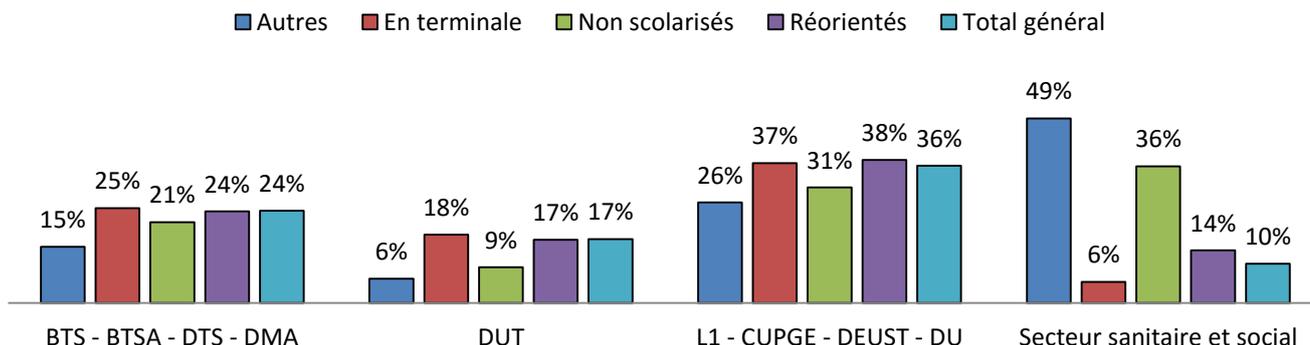


Figure 8 : Pourcentage de candidats ayant émis au moins une candidature

En s'intéressant au nombre de personnes candidats par formation, on observe à nouveau l'attractivité des formations de la santé et du social pour le groupe « autres », 49% et pour le groupe des candidats non-scolarisés, 36%.

Les 4 profils semblent s'agréger en deux groupes avec d'un côté les candidats en terminale et en réorientation, qui demandent à la fois les BTS, les DUT et les licences, mais sont moins nombreux en proportion à solliciter une entrée dans les formations du social et de la santé. De l'autre, les deux autres profils qu'on a évoqué, qui sont moins enclins à postuler sur des licences, des BTS et surtout des DUT.

c) L'analyse par genre

Lorsque l'on s'intéresse aux vœux émis en prenant en compte la variable du genre, on s'aperçoit que les garçons sont plus nombreux à émettre au moins une candidature sur les formations sélectives courtes. 51.6% des garçons ont ainsi émis un vœu vers un BTS contre seulement 40.8% des filles. De la même façon, 39% des garçons ont émis une candidature vers le DUT contre 25.6% des filles. L'écart entre filles

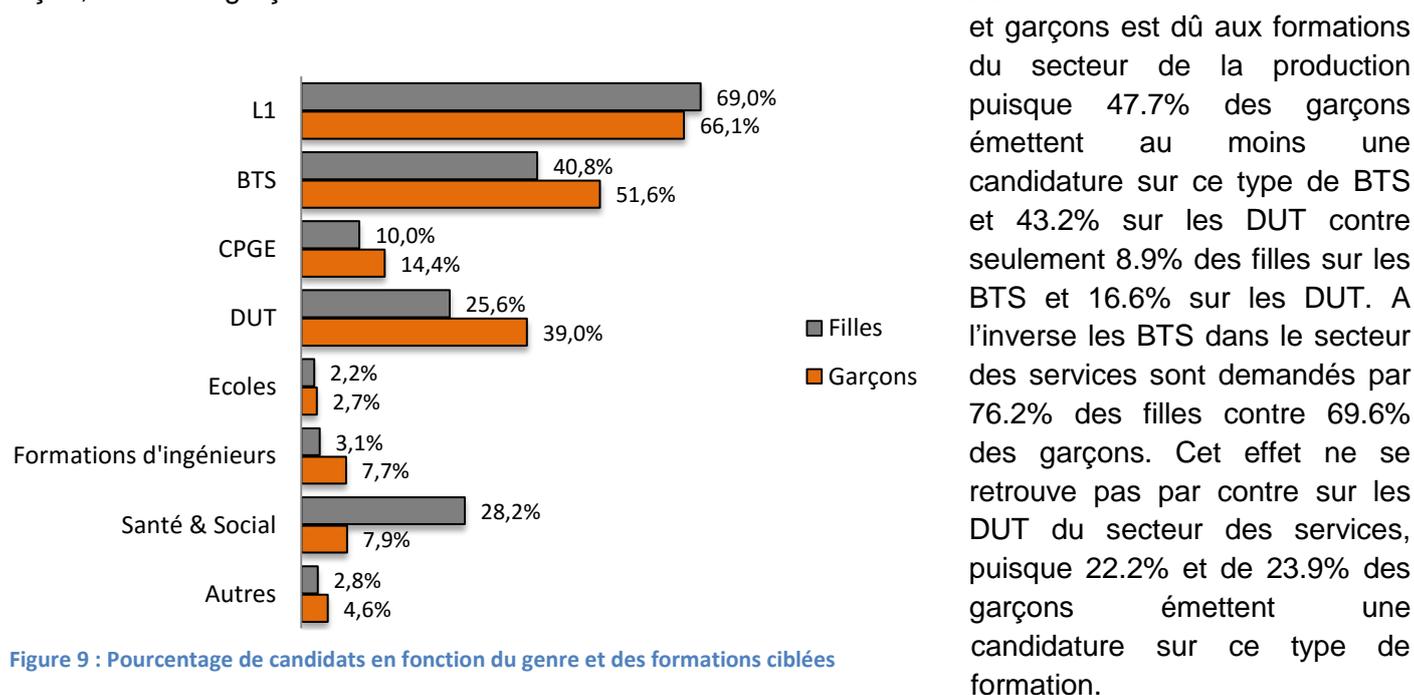


Figure 9 : Pourcentage de candidats en fonction du genre et des formations ciblées

On constate un écart lorsque l'on s'intéresse aux formations d'ingénieurs (7.7%) et aux classes préparatoires aux grandes écoles (14.4%) où les garçons émettent plus souvent une candidature que les filles (respectivement 3.1% et 10%). Alors qu'à l'inverse, les filles émettent un peu plus souvent de vœux sur la licence (69%) que les garçons (66.1%). Les domaines de formation ont néanmoins une influence, puisque si les filles postulent plus sur les licences dans le domaine des sciences humaines et sociales (42.8% contre 24.2%) et dans le domaine de l'art, des lettres et des langues (28.1% contre 15.7%), elles émettent moins de candidature vers le domaine des sciences, technologies et santé (45.1% contre 57.8%). La proportion de filles et de garçons postulant sur les licences en droit, économie et gestion est par contre égal, respectivement 40.1% et 40.4% émettent au moins un vœu de licence vers ce domaine.

Par ailleurs, les filles ont été beaucoup plus nombreuses (28.2%) à émettre au moins une candidature vers les formations du social et de la santé, par rapport aux garçons (7.9%).

En ne prenant en compte que les candidats en terminale, nous observons une différence encore plus significative sur les licences, où 80% des lycéennes émettent au moins une candidature contre 69% des lycéens. L'écart sur les autres types de formations se confirme, avec des garçons plus nombreux à émettre des vœux sur les formations sélectives, à l'exception des formations dans le secteur sanitaire et social.

On constate des domaines et des parcours différents lorsque l'on observe les formations les plus demandées par les lycéennes et lycéens. Ainsi la licence la plus demandée par les filles est la licence de droit (19.4%), elle est suivie de la licence de psychologie (16%), de la PACES (15.5%), de la licence d'administration économique et sociale –AES- (12.2%) et enfin des licences en langues étrangères appliquées (9.4%). Chez les garçons, la licence qui est la plus demandée est la licence de STAPS (14.8%), suivie du Portail CURIE, qui comprend les licences scientifiques de l'université de Montpellier (12.6%), puis des licences AES (10.8%), de droit (10.4%) et de la PACES (10.2%).

Au niveau des BTS, le BTS Management commercial opérationnel (MCO) est le plus demandé, à la fois chez les filles (10,7%) et chez les garçons (11.9%). De façon générale, les formations dans le domaine de la vente et du commerce attirent des candidats des deux genres, le BTS Négociation et digitalisation de la relation client (NDRC) ayant été demandé par 7.2% des filles et 7.7% des garçons et le BTS Commerce international à référentiel européen par 6.2% des filles et 6.4% des garçons. Les BTS du social ont par contre été beaucoup plus demandés par les filles que par les garçons. Ainsi le

BTS Economie sociale et familiale est sollicité par 7.5% des filles (deuxième spécialité de BTS la plus demandée chez les filles), alors qu'ils ne sont que 1% des garçons à faire un vœu vers cette spécialité. Le BTS Service et prestation des secteurs sanitaires et social a attiré 4.2% des filles contre seulement 0.5% des garçons.

A l'inverse, le domaine de l'informatique reçoit plus de candidatures masculines que féminines. Ainsi le BTS Systèmes numériques option informatique et réseaux a été demandé par 6.1% des garçons (5^{ème} spécialité de BTS la plus demandée par les garçons) contre à peine 0.3% des filles et le BTS Services

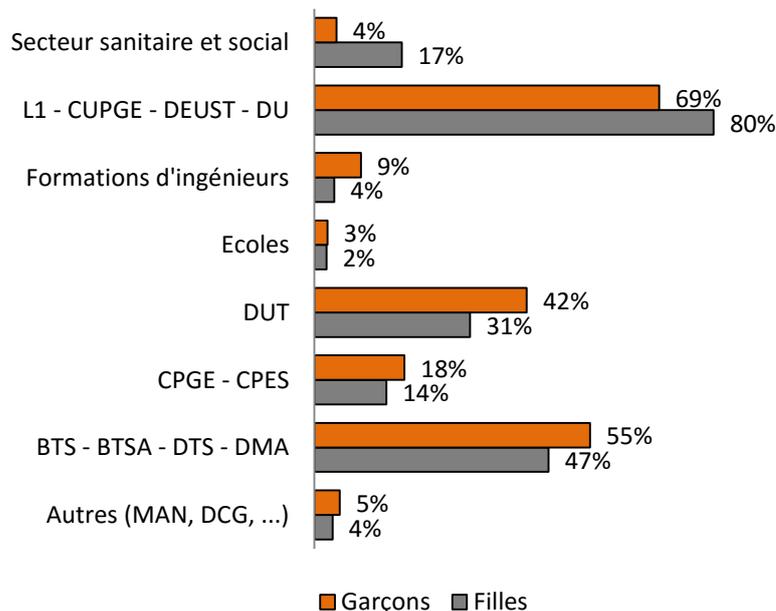


Figure 10 : Pourcentage de candidats de terminale par type de formation

informatiques aux organisations a recueilli des candidatures de la part de 4.9% des lycéens, contre seulement 0.4% des lycéennes. Ce phénomène se retrouve également sur le DUT Informatique et le DUT Génie électrique et informatique industrielle, qui sont demandés respectivement par 7.7% et 5.2% des garçons, alors que seules 0.6% et 0.3% des filles en font la demande.

Au niveau des classes préparatoires aux grandes écoles, les garçons demandent plus les classes préparatoires scientifiques, mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur –MPSI- (7.3%), physique, chimie et sciences de l'ingénieur –PCSI- (6.6%) et physique, technologie et sciences de l'ingénieur –PTSI- (2.9%). Les filles n'ont quant à elles, sollicité la filière MPSI que pour 3% d'entre elles, la filière PCPSI pour 2.9% et la filière PTSI pour seulement 0.5%. A l'inverse, les lycéennes ont été 3% à émettre des vœux vers la filière biologie, chimie, physique et sciences de la terre –BCPST- contre seulement 1.5% des garçons. La filière lettres a également été demandée par 2.5% des filles contre 0.8% des garçons.

d) L'analyse comparative : boursier – non boursier

La prise en compte du statut de boursiers concernant les lycéens et les étudiants en réorientation indique quelques particularités. Les élèves boursiers émettent ainsi plus souvent une candidature en BTS que les élèves non boursiers, qu'ils soient en terminale (+12.4 points) ou en réorientation (+11.1 points). Cet effet s'inverse dans une moindre mesure lorsque l'on s'intéresse aux DUT, où ce sont les candidats non boursiers qui font le plus souvent acte de candidature. Là aussi, cela concerne à la fois les lycéens (+3.3 points) que les étudiants (+4.9 points).

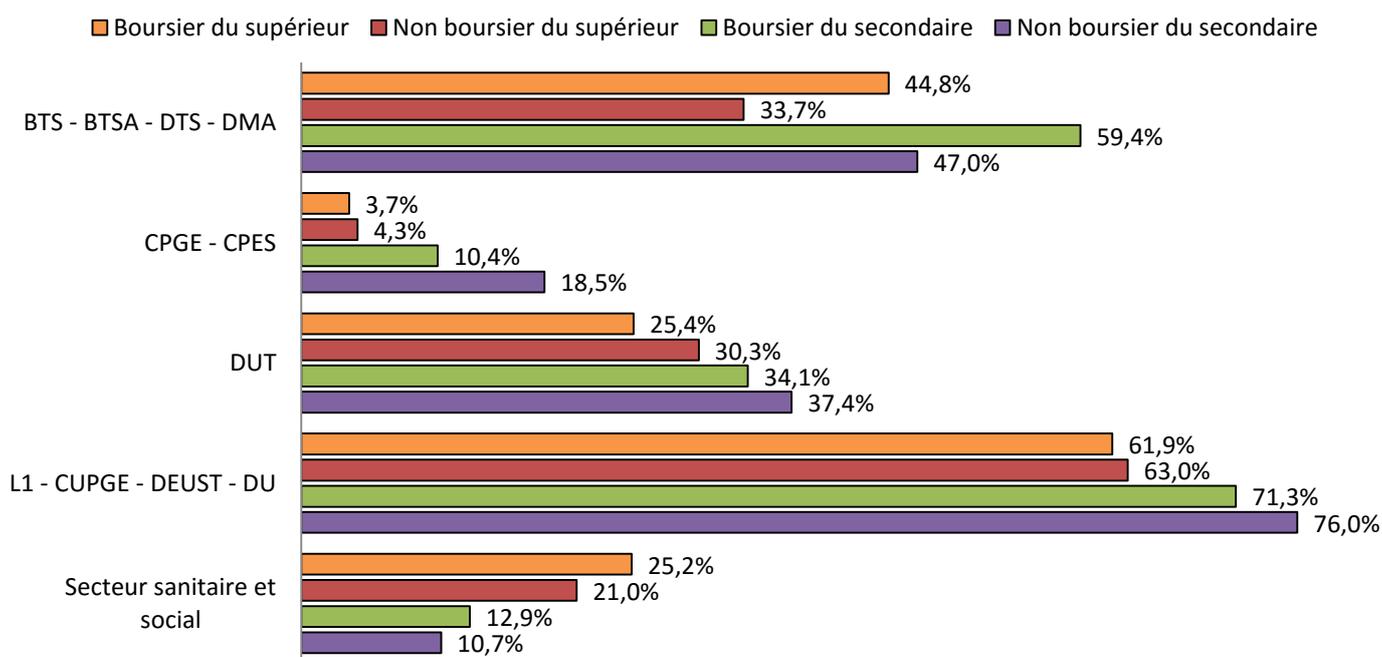


Figure 11 : Pourcentage de candidats en fonction du statut social par type de formation

Les licences sont également plus souvent demandées par les candidats non boursiers, néanmoins cela s'observe en particulier au niveau de la population de terminale (+4.7 points) plutôt qu'au niveau des étudiants (+1.1 point). Cette situation peut se constater aussi sur les classes préparatoires où les lycéens non boursiers sont plus nombreux à postuler que les lycéens boursiers (+8.1 points), ce qui est par ailleurs également le cas pour les étudiants en réorientation mais à moindre mesure (+0.6 point).

Enfin, le statut de boursier et le profil ont un poids particulier (lorsque l'on s'intéresse aux formations de la santé et du social) puisque qu'on note qu'un plus grand nombre de candidats boursiers émet au moins une candidature vers ce type de formation. Cet effet est plus important chez les candidats en réorientation (+4.2 points), que chez les lycéens (+2.2 points).

e) L'analyse géographique des vœux

Les candidats semblent préférer le choix de la proximité lorsqu'ils émettent de ces vœux pour des formations sélectives courtes (DUT, BTS) ou pour des formations non sélectives (licences), puisque le volume de vœux se situe en majorité dans l'académie de Montpellier. Sur les formations sélectives longues (CPGE, écoles de commerce, d'architecture, formations d'ingénieurs), les candidats sont plus disposés à émettre des vœux hors de l'académie.

Si on prend en compte les académies limitrophes, ce phénomène est même plus important, puisque près de 8 vœux sur 10 émis sur des BTS, DUT et licences sont émis sur l'académie de Montpellier ou les académies limitrophes. On descend à 6 vœux sur 10 pour les formations en classe préparatoire ou en école spécifique. On arrive même à une majorité de vœux hors des académies limitrophes, lorsque l'on s'intéresse aux formations d'ingénieurs, où 7 vœux sur 10 sont demandés dans des académies lointaines.

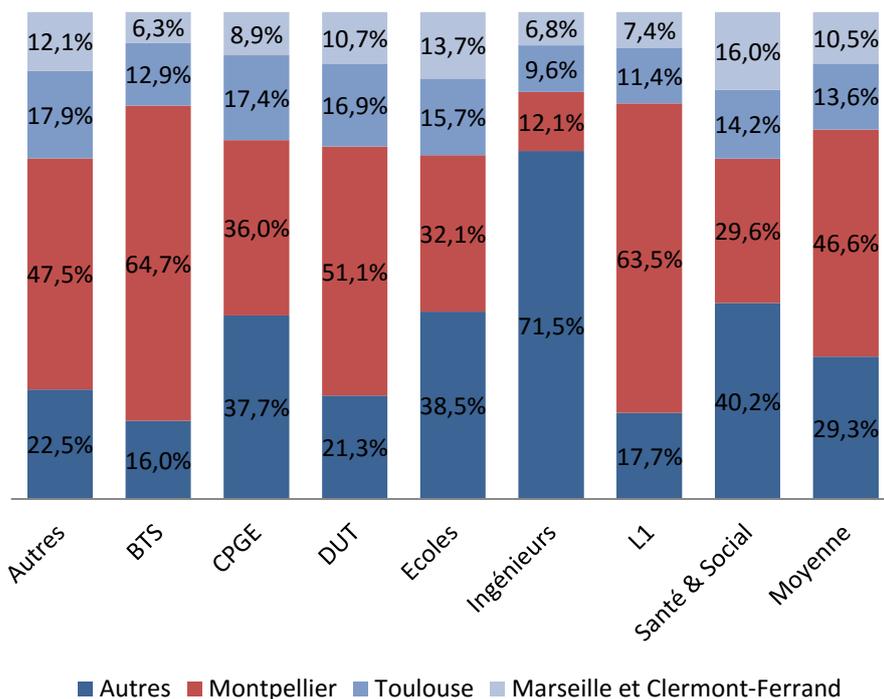


Figure 12 : Distribution géographique de l'ensemble des vœux émis par type de formation

f) Les candidats néo-entrants

La population de candidats la plus importante est logiquement celle des candidats issus d'une classe de terminale. Elle constitue 69.4% de l'ensemble des candidats, néanmoins cette population reflète des groupes ayant des demandes très diverses.

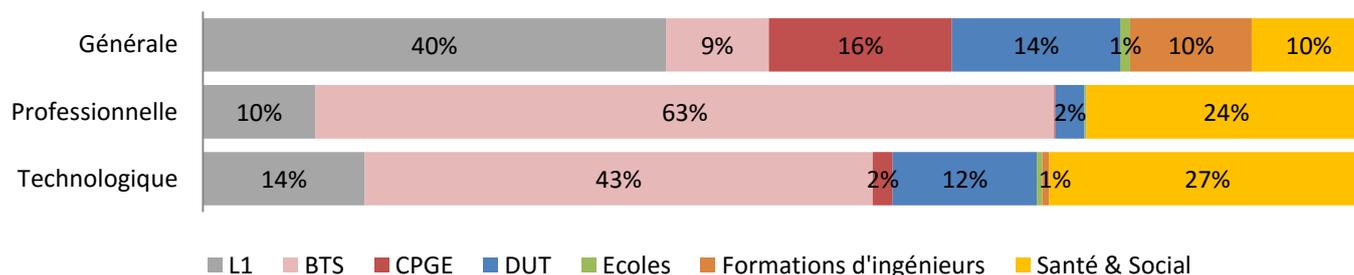


Figure 13 : Distribution de l'ensemble des vœux par voie et par type de formation

La première démarcation se fait au niveau de la voie suivie par les candidats. Les candidats issus de la **voie professionnelle** sont ceux dont le volume de vœu en BTS (63%) est le plus important. Ce type de poursuites d'études est cohérent avec leur formation d'origine et offre les plus grandes chances de réussite. 24% des vœux des néo-bacheliers professionnels ont concerné les formations du social et de la santé, ce qui constitue le deuxième plus gros contingent de vœux.

Les formations du social et de la santé représentent une plus encore plus importante (27%) dans la distribution des vœux des **néo-bacheliers technologiques**. Ces formations étant pour la première fois sur la plateforme, les données sont difficiles à interpréter. Les deux autres types d'études courtes, les BTS et les DUT, représentent respectivement 43% et 12% des vœux des candidats de la voie technologique. Au total, près de 82% des vœux émis concernent des études à vocation professionnelle.

Les candidats issus d'un **baccalauréat général** s'écartent de cette tendance, pour rechercher plutôt des formations dites « longues », au travers de la licence, qui recueillent 40% des vœux, des CPGE, 16% et des formations d'ingénieurs, 10%. Si l'on prend en compte les écoles spécifiques, les formations « longues » représentent 67% des vœux effectués. Les autres types de formations (BTS, DUT et santé et social) ne constituent néanmoins pas des contingents nuls, puisque près de 14% des vœux émis par les néo-bacheliers généraux concernent un DUT, 10% une formation de la santé ou du social et 9% un BTS.

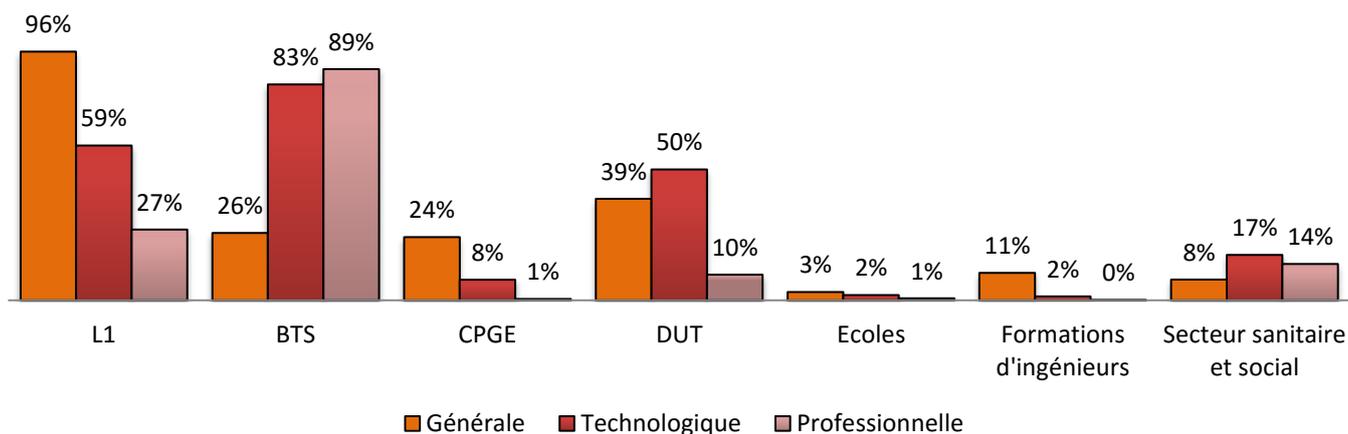


Figure 14 : Pourcentage de candidats par voie et par type de formation

Lorsque l'on s'intéresse aux types de formations demandées au moins une fois par les candidats, on constate que les néo-bacheliers généraux émettent presque tous un vœu vers la licence (96%), ce qui correspond aux données déjà observées en 2018, où ils avaient été 95% à le faire. Le profil est d'ailleurs très similaire à celui de 2018, puisqu'ils sont cette année 26% à émettre au moins une candidature vers le BTS (26% en 2018), 39% vers un DUT (38% en 2018), 24% vers une CPGE (23% en 2018), 11% vers une formation d'ingénieurs (10% en 2018). Les bacheliers généraux sont les plus nombreux à postuler les formations longues (licences, CPGE, formations d'ingénieurs).

Les néo-bacheliers technologiques sont 50% à demander au moins un DUT et 83% à demander au moins un BTS. Les néo-bacheliers professionnels sont quant à eux 88.8% à demander au moins un BTS. Le BTS constitue ainsi le type de formation le plus plébiscité par ces candidats.

Cela n'empêche pas ces deux types de candidats de solliciter d'autres types de formation. Ils sont ainsi 59% de néo-bacheliers technologiques et 27% de néo-bacheliers professionnels à demander au moins une licence. Les vœux En croisant la variable concernant le volume où les licences représentent de faibles proportions et la variable des candidatures émises au moins une fois, on peut poser l'hypothèse que ces candidats ont émis un vœu de licence par sécurité.

A l'inverse, nous pouvons penser en ce qui concerne les formations de la santé et du social, que les candidats ont multiplié au maximum les vœux, puisqu'ils ne sont que 17% pour les candidats de la voie technologique et 14% pour ceux de la voie professionnelle à émettre au moins une candidature dans ces formations, alors que ces formations représentent respectivement 27% et 24% du volume des vœux.

a. Les candidats de la voie générale

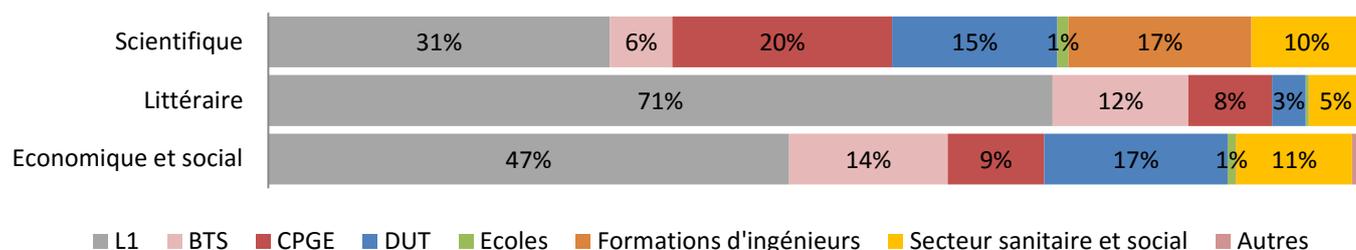


Figure 15 : Distribution des vœux par série

Comme en 2018, les licences représentent la majorité des vœux des élèves de la **filière littéraire** (71%). Néanmoins la part des vœux en BTS a augmenté, passant de 9.4% à 12% cette année malgré l'arrivée d'un nouveau type de formation.

La part des vœux vers la licence (47%) a augmenté par rapport à 2018 (+6 points) pour les néo-bacheliers de la **filière économique et social** alors même que 11% des vœux ont concerné les formations de la santé et du social. Cela a entraîné la baisse de la part de vœux de BTS et de DUT, qui restent néanmoins importants en comparaison des deux autres filières.

Les candidats de la **filière scientifique** se distinguent par une part significativement plus faible des vœux vers les licences (31%) alors qu'ils ont des parts plus importantes de vœux vers les CPGE (20%) et vers les formations d'ingénieurs (17%).

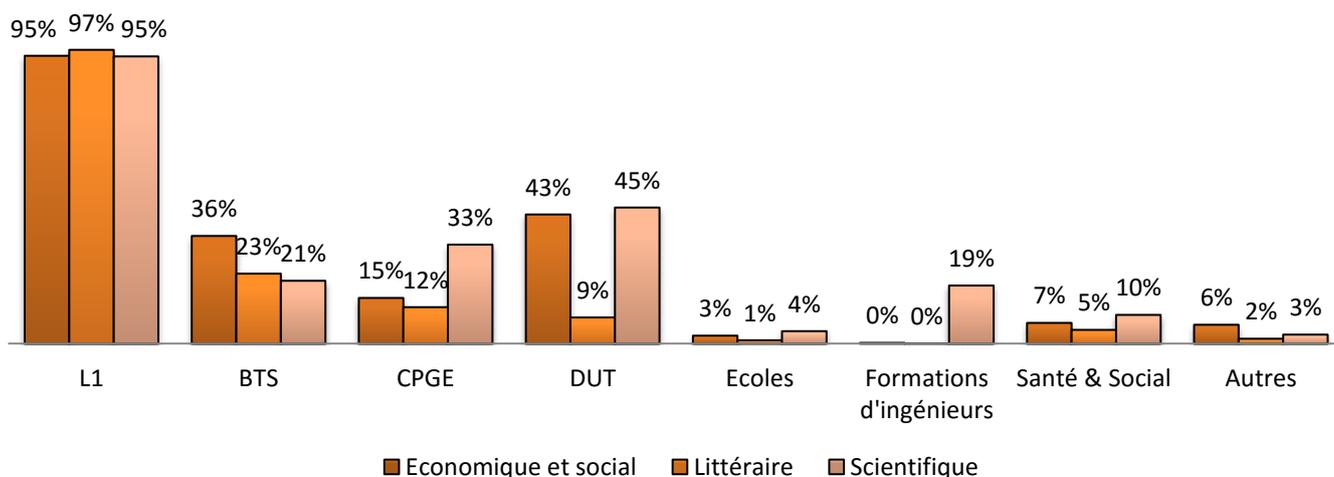


Figure 16 : Pourcentage de candidats par série et par type de formation

A la différence de ce que laisse voir la répartition en volume de vœux, les candidats de la voie générale, peu importe la filière, ont presque tous fait au moins une candidature vers une licence.

Les différences s'observent plutôt entre les formations sélectives dites « courtes » (BTS, DUT) et les formations sélectives dites « longues » (CPGE, formations d'ingénieurs). On retrouve ainsi comme l'année dernière, des néo-bacheliers de la filière économique et social qui postulent sur des formations courtes, 36% sur un BTS et 43% sur un DUT, alors que les BTS sont un peu moins sollicités par les candidats scientifiques (21%), qui s'intéressent néanmoins au DUT (45%), et qui postulent sur les CPGE (33%) et les formations d'ingénieurs (19%) de façon plus importante que les deux autres filières. Les candidats de la filière littéraire postulent eux à la fois moins sur les formations sélectives courtes que les ES (23% en BTS et 9% en DUT) et à la fois moins sur les formations sélectives longues que les S (12% en CPGE).

b. Les candidats de la voie technologique

L'analyse sur les volumes de vœux en fonction de la série technologique des candidats nous permet d'observer le poids important que les formations de la santé et du social (75%) a sur la répartition des vœux des candidats en santé et social (ST2S), en cohérence avec leur série de baccalauréat. Par ricochet, cette série se distingue par une faible demande en BTS. Sur les autres filières, les BTS sont en général les formations dont le poids est le plus important, même si la part n'est « que » de 40% pour les néo-bacheliers de la série laboratoire (STL). Pour celle-ci, les formations de la santé et du social représentent quand même 20% de leurs vœux.

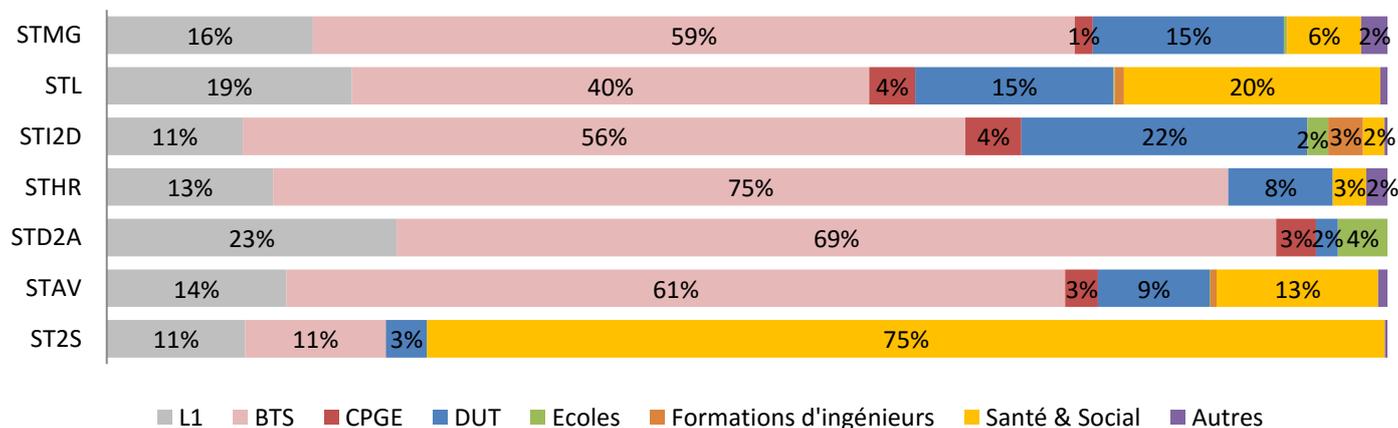


Figure 17 : Distribution des vœux par série

En prenant en compte le nombre de candidats ayant fait au moins une candidature, on constate les mêmes phénomènes, avec 71% des candidats en ST2S qui émettent au moins un vœu vers une formation du social et de la santé alors qu'excepté les candidats en STL (26%), les candidats de la filière technologique sont moins de 10% à être intéressés par ce type de formation.

A l'opposée, la majorité des candidats postule sur les formations de type BTS, mis à part les candidats en ST2S qui ne sont que 58% à émettre une candidature. Les autres types de formation présentent des distributions plus variées. Ainsi, les candidats des filières industrielles (STI2D), laboratoires (STL) et management et gestion (STMG) sont plus de 1 sur 2 à se porter candidat sur un DUT. Les autres séries ont des pourcentages bien plus faibles, même s'il convient de noter que peu de spécialités de DUT peuvent être accessibles à des candidats des séries hôtellerie et restauration (STHR), design et arts appliqués (STD2A) ou que le ministère de l'agriculture ne propose pas de DUT pour ses candidats du baccalauréat STAV.

Les candidats en STD2A sont par contre les plus nombreux à émettre au moins un vœu sur la licence (86%). Le fait de posséder la licence design sur l'université de Nîmes peut contribuer à la forte demande sur ce type de formation, mais cela peut également être dû au fait que la licence design semble la seule alternative aux formations en DNMADE, en cas de refus sur celles-ci. Les candidats en STL et en ST2S sont aussi nombreux à postuler sur des licences, respectivement 72% et 80% alors que la moyenne académique des bacheliers technologiques est de 59%. Les licences les plus demandées par les candidats en ST2S sont la PACES (par 26.6% des candidats), la psychologie (25.5%) et la licence STAPS (22.4%). Concernant les candidats en STL, on retrouve la PACES (18.1%), la licence des sciences de la vie (26.9%) et la licence de STAPS (11.8%), mais également le portail MONOD de l'université de Montpellier (qui comprend entre autres, les sciences de la vie, 22.9%).

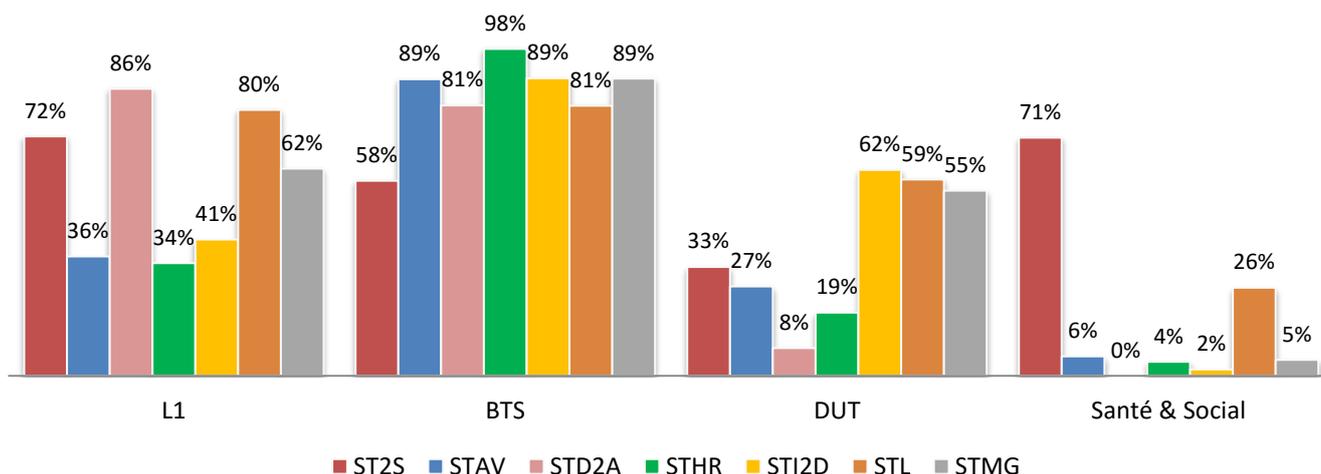


Figure 18 : Pourcentage de candidats par série et par type de formation

Enfin, les candidats des séries STL et STI2D demandent plus de classes préparatoires aux grandes écoles (16% et 17%) par rapport à la moyenne académique (8%). La présence dans l'académie des filières TPC (technologie, physique et chimie), TB (technologie et biologie) et TSI (technologie et sciences industrielles) qui leurs sont réservées, contribue à cela. Les candidats de la série STD2A sont également 12% à effectuer au moins un vœu vers une CPGE. Là aussi, la présence d'une CPGE Arts et Design contribue à cette attractivité, même si cette classe ne leur est pas réservée.

En revanche, malgré des CPGE ECT (économique et commerciale, option technologique) et TB pour lesquels ils sont prioritaires, les candidats de STMG et de STAV ne sont respectivement que 6% et 5% à s'y présenter.

c. Les candidats de la voie professionnelle

4 467 lycéens issus de la voie professionnelle ont été candidats cette année, soit 55% du vivier, en prenant en compte les différentes modalités de scolarisation (les lycéens à temps plein, 99.3% et les apprentis, 0.7%), les différents types d'établissements (public, 72.5% ; privé sous contrat, 26.9% et privé hors contrat, 0.6%) et les différents ministères (éducation nationale, 88.9% ; agriculture, 10.8% et de la transition écologique, 0.3%). Ces candidats sont ceux qui en moyenne émettent le moins de vœux, 7.06 contre 9.78 pour ceux de la voie générale et 10.89 pour ceux de la voie technologique.

Si 88.8% des candidats professionnels ont émis au moins un vœu vers un BTS. Les spécialités ont évidemment un rôle dans les vœux effectués, ainsi les candidats dans le domaine de la santé et du social (ASSP, SPVL, SAPAT) n'ont été que 69.1% à émettre un vœu vers les BTS, 59.3% vers une formation dans le secteur sanitaire et social et 39% vers une licence. Pour les candidats dans le domaine artistique, si le taux de vœux vers un BTS est faible, 48.5%, cela est dû au fait que la filière du supérieur dans ce domaine a connu une réforme l'année passée. 57.4% candidats postulent de ce fait sur des DNMADE. En associant ces deux types de diplômes, on atteint 79.4% de candidats.

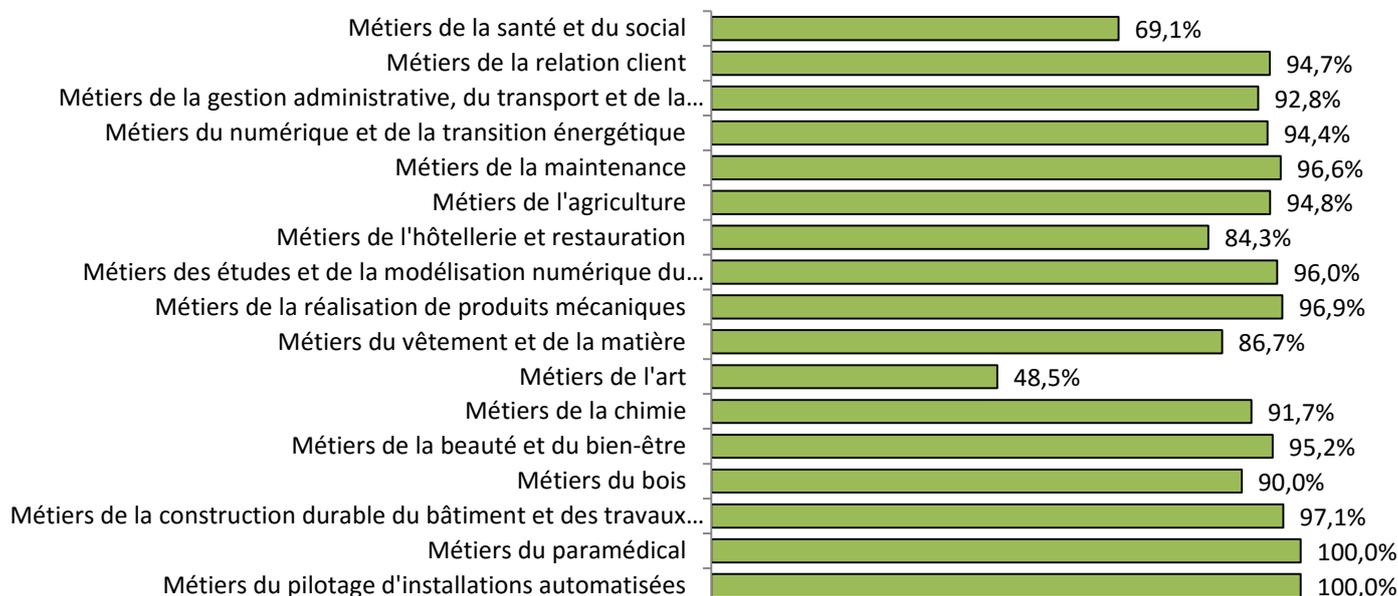


Figure 19 : Pourcentage de candidats sur un BTS par famille de métiers

D'autres familles de métiers, comme celle de la gestion administrative, du transport et de la logistique qui est la 3^{ème} plus importante en terme de candidats (17.1% des candidats professionnels) après les candidats du domaine de la santé et du social (20.5%) et ceux des métiers de la relation client (20.4%), font pour la grande majorité des vœux en BTS (92.8%) mais émettent également pour beaucoup des vœux en licence (34.3%). Les candidats des métiers de la relation client (ARCU, Commerce et vente) sont eux 27.6% à émettre au moins une candidature vers la licence.

Par rapport aux vœux en BTS, les candidats quelle que soit la famille de métiers dont ils sont issus, font l'objet d'une expérimentation, encadrée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Dans le cadre de cette expérimentation, les bacheliers professionnels souhaitant rejoindre un BTS dans la région académique peuvent être admis dans les sections de techniciens supérieurs par décision du recteur d'académie prise au vu de l'avis rendu par le conseil de classe de leur établissement d'origine, pour chacune des spécialités de sections de techniciens supérieurs demandées par les candidats au baccalauréat professionnel au cours de la procédure d'orientation. Les conseils de classe d'origine avaient dès lors un avis (favorable ou non), à émettre sur la poursuite d'études dans chacune des spécialités de BTS demandées dans la région Occitanie par les candidats. 50.7% des candidats professionnels à une entrée en BTS ont ainsi eu au moins un avis favorable, contre 76.5% en 2018.

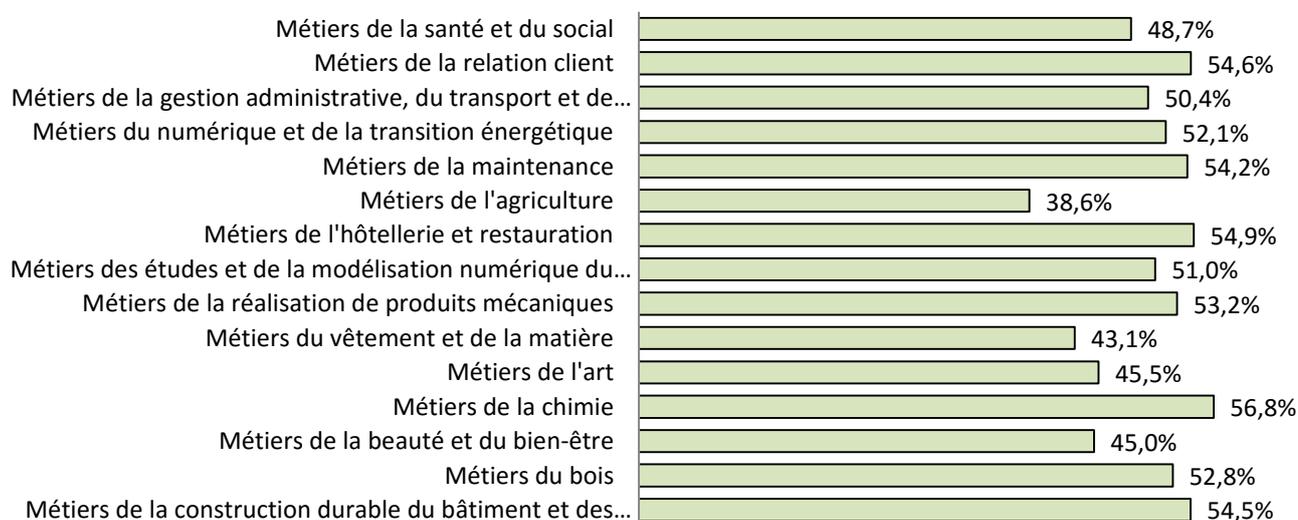


Figure 20 : Pourcentage d'avis favorable à l'entrée en BTS par famille de métiers

A noter sur la phase de vœux de la procédure principale :

- Les candidats ont émis **plus de vœux** qu'en 2018 (+66.1%)
- Cela est dû à l'arrivée des **formations du social et de la santé**.
- Ces formations représentent **34% du volume des vœux**, devant les licences (23%) et les BTS (21%).
- Le poids des formations de la santé et du social est surtout prégnant pour les **candidats non-scolarisés** et pour le groupe des **candidats « autres »**
- ... Alors qu'en comparaison, les candidats **en terminale** ou **en réorientation** sollicitent plus souvent une entrée en **DUT** ou en **licence**.
- Les **garçons** émettent plus souvent un vœu en **DUT** (39%) et en **BTS** (51.6%) que les filles (25.6% ; 40.8%)
- Les **lycéennes** postulent plus en **licence** (80%) et dans les formations en **santé et social** (17%) que les lycéens (69% ; 4%)
- Les **boursiers du secondaire** (lycéens) et **du supérieur** (étudiants) postulent plus fréquemment en **BTS** que leurs équivalents non boursiers
- ... ils postulent par contre moins souvent en **DUT** que les lycéens et étudiants non boursiers.
- 96% des **bacheliers généraux** ont émis une candidature en **licence**.
- 89% des **bacheliers professionnels** et 83% des **bacheliers technologiques** ont postulé sur un **BTS**.
- 50% des **bacheliers technologiques** et 39% des **bacheliers généraux** ont postulé sur un **DUT**.
- 71% des bacheliers santé et social (**ST2S**) ont postulé sur une formation de la **santé et du social**.

3) Les propositions d'admission des candidats de la phase principale

112 263 propositions ont été émises pendant la phase principale, soit en moyenne 3.1 propositions par candidats. 78.2% étaient à destination des élèves en terminale, 11.6% pour les étudiants en réorientation, 4.3% pour les candidats non-scolarisés et 5.9% pour les autres candidats.

La majorité des propositions a été émise durant le mois de mai (84%). Malgré la fin de la phase principale au 19 juillet, des propositions ont été faites dans le cadre de la gestion des désistements durant les mois d'août (2%) et de septembre (2%).

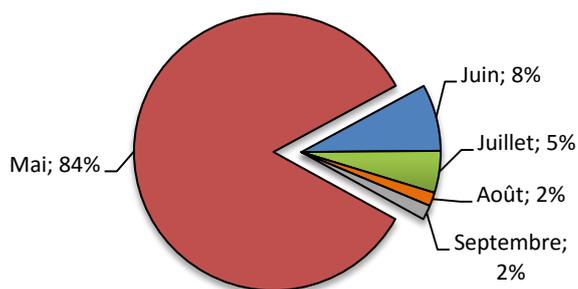


Figure 21 : Périodicité des propositions

En comparant les chiffres des propositions par rapport au nombre de candidats, les candidats du groupe « autres », dont faisaient partie les élèves en classe préparatoire pour les études de santé, sont ceux qui ont obtenu le plus de propositions en moyenne (4.8). Néanmoins, il faut relativiser cela par rapport au fonctionnement des instituts de formation en soins infirmiers, qui réalisaient un classement unique par regroupement. Un candidat pouvait ainsi obtenir un très grand nombre de propositions s'il était bien classé sur un regroupement et avait demandé un nombre important d'établissements dans ce regroupement.

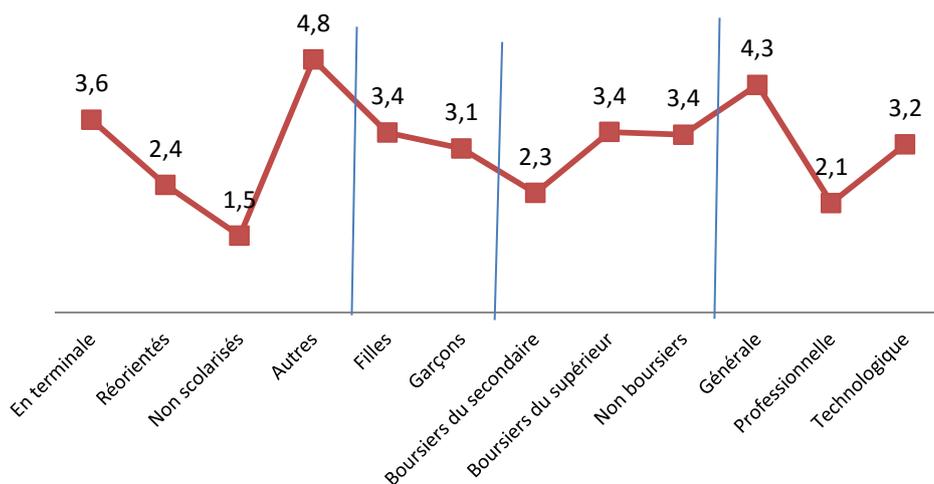


Figure 22 : Nombre moyen de propositions

Excepté ce groupe « autres », les candidats en terminale sont ceux qui obtiennent le plus grand nombre de propositions en moyenne (3.6). Parmi ces élèves, les néo-bacheliers généraux ont le plus de propositions (4.3) devant les néo-bacheliers technologiques (3.2) et les néo-bacheliers professionnels (2.1). Les élèves de la voie professionnelle étaient déjà ceux qui émettaient le moins de vœux. Ces candidats reçoivent moins de propositions que les étudiants en réorientation (2.4) mais plus que les non-scolarisés, qui sont les moins bien loties de l'ensemble des groupes (1.5). Les étudiants en réorientation (9.57) et les candidats non scolarisés (9.23) émettent pourtant autant de vœux que les candidats en terminale (9.55).

Sur ce point, les candidats boursiers du secondaire qui émettent en moyenne autant de vœux que leurs homologues non boursiers, reçoivent également en moyenne un nombre inférieur de propositions (2.3).

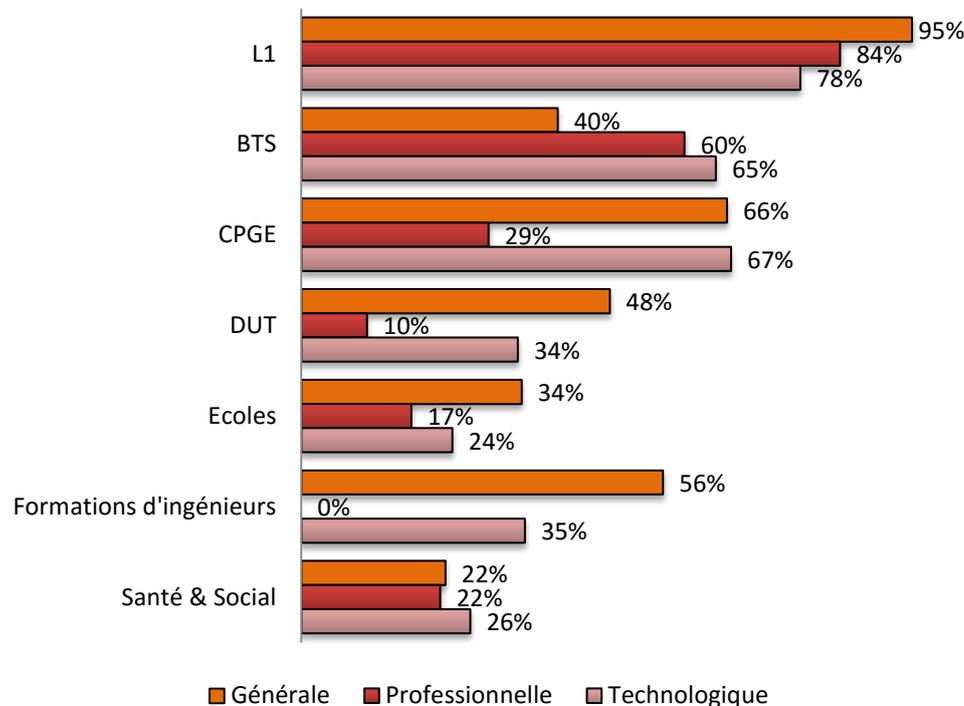
Pendant la phase principale, 89.2% des candidats de terminale ont reçu au moins une proposition, contre 75.8% des candidats en réorientation, 68.7% des candidats « autres », et 53.7% des candidats non scolarisés.

Lorsque l'on prend en compte les propositions de la phase complémentaire et de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) pour ces candidats, au final, 92.1% des candidats de terminale de la phase principale ont obtenu une proposition, contre 81.9% des étudiants en réorientations, 75% des

candidats « autres » et 57.9% pour les candidats non scolarisés. 4 290 propositions ont été faites aux candidats de la phase principale par la CAES ou lors de la phase complémentaire.

a) Les propositions des candidats néo-entrants

La majorité des néo-bacheliers qui a postulé vers une licence, a obtenu une proposition sur ce type de formation : 95% des bacheliers généraux ayant postulé sur une licence ont eu une proposition, 84% des bacheliers technologiques et 78% des bacheliers professionnels.



La situation est différente sur les formations sélectives. Concernant les BTS, pour lesquels les recrutements font l'objet de quotas afin de favoriser l'hétérogénéité des profils et de permettre aux élèves de baccalauréats professionnels et technologiques de poursuivre leurs études, 65% des bacheliers technologiques et 60% des bacheliers professionnels ayant postulé ont obtenu au moins une proposition sur ce type de formation, alors que cela n'est le cas que de 40% des bacheliers généraux.

La situation est différente sur les formations sélectives. Concernant les BTS, pour lesquels les recrutements font l'objet de quotas afin de favoriser l'hétérogénéité des profils et de permettre aux élèves de baccalauréats professionnels et technologiques de poursuivre leurs études, 65% des bacheliers technologiques et 60% des bacheliers professionnels ayant postulé ont obtenu au moins une proposition sur ce type de formation, alors que cela n'est le cas que de 40% des bacheliers généraux.

Figure 23 : Pourcentage de candidats ayant une proposition parmi ceux qui ont postulé

Les formations de type DUT connaissent une situation différente puisque cette fois-ci ce sont les candidats bacheliers généraux qui obtiennent le plus souvent une proposition (48% d'entre eux), devant les bacheliers technologiques (34%) et les bacheliers professionnels (10%). Ce type de formation est habituellement peu adapté à une poursuite d'études après un baccalauréat professionnel, ils sont de ce fait peu nombreux à postuler dessus et très peu à y obtenir une proposition.

Le même constat peut se faire sur les CPGE, où il n'existe pour l'instant que peu d'établissements et filières accueillant des bacheliers professionnels. De ce fait, ils sont les moins nombreux à obtenir une proposition dessus (29%). Alors que les bacheliers généraux (66%) et bacheliers technologiques (67%) obtiennent pour la majorité une proposition dès lors qu'ils s'y portent candidats.

Le dernier cas de figure concerne les nouvelles formations de la santé et du social, pour lesquelles, peu importe le type de baccalauréat, le pourcentage de candidats obtenant une proposition est faible. Les bacheliers technologiques (poussés par la série ST2S, 32.8%) sont ceux qui obtiennent le plus souvent une proposition, 26%, devant les bacheliers généraux et professionnels, 22% chacun.

Si on ne prend pas en compte le type de formation, on constate que 97% des bacheliers généraux ont obtenu au moins une proposition au cours de la procédure. Le niveau descend à 89.8% lorsqu'il s'agit des bacheliers technologiques et à 79.3% pour les bacheliers professionnels.

b) Les propositions : comparaison genre et statut de bourse

Si les boursiers du secondaire obtiennent en moyenne moins de propositions (2.3) que les candidats non boursiers (3.4), ils sont autant à recevoir une proposition (92.6%) que les candidats non boursiers du secondaire (91.9%) pendant l'ensemble de la procédure. Lorsque l'on s'arrête sur les propositions émises durant la phase principale, il n'y a pas de différence notable, 88.4% des boursiers du secondaire reçoivent une proposition contre 89.6% des bacheliers non boursiers.

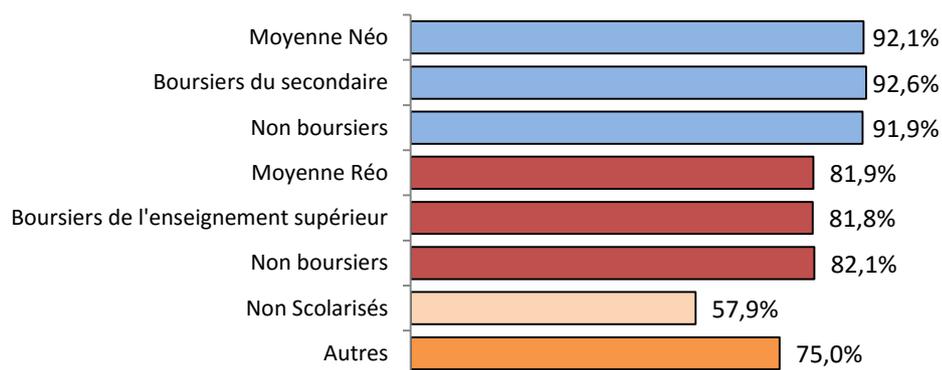


Figure 24 : Pourcentage de candidats de la phase principale ayant obtenu une proposition

Dans le détail des formations, une différence notable est observable sur les CPGE, où 67.3% des candidats non boursiers du secondaire ayant postulé sur ce type de formation obtiennent une proposition contre 61.4% des candidats boursiers du secondaire. Le même phénomène existe pour les formations d'ingénieurs qui sont obtenues par 48.5% des candidats boursiers du secondaire contre 56.5% des candidats non boursiers.

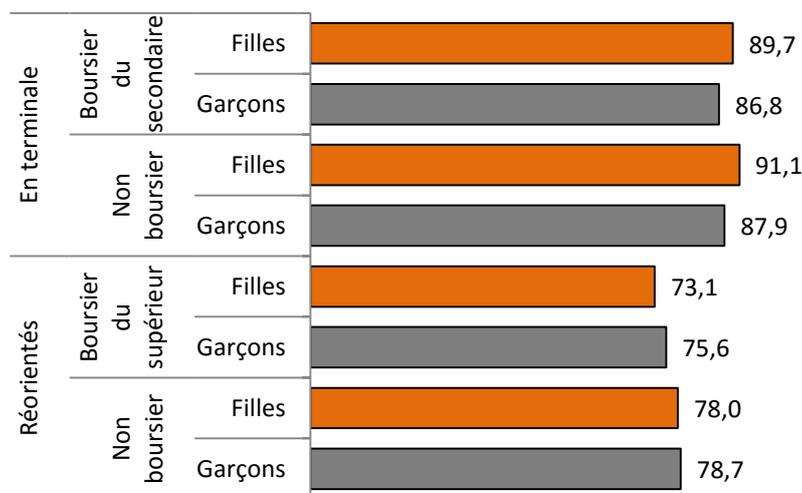


Figure 25 : Pourcentage de candidats ayant obtenu une proposition par genre et statut social lors de la phase principale

de la phase principale. Ainsi, on constate que légèrement plus de filles obtiennent des propositions (90.6% contre 87.6% pour les garçons), qu'elles soient boursières (89.7%) ou non boursières (91.1%).

Cela ne se retrouve pas lorsque l'on s'intéresse aux étudiants en réorientation, où la tendance pourrait même être plutôt l'inverse, 75% des filles ont reçu une proposition contre 77% des garçons. Cet effet se confirme lorsque l'on s'intéresse à ces candidats sur l'ensemble de la procédure, puisque 93.3% des lycéennes ont reçu une proposition contre 90.8% des lycéens, alors que 83.4% des étudiants en réorientation ont reçu une proposition contre 80.9% des étudiantes. Sur l'ensemble de la population féminine (avec les publics « autres » et « non scolarisés »), le taux de proposition s'élève à 85.5% alors qu'il s'élève à 87.2% pour la population masculine.

Lorsque l'on s'intéresse aux candidats de la phase principale, en prenant en compte l'ensemble des propositions, il n'existe pas d'écart entre les étudiants boursiers en réorientation, qui sont 81.8% à obtenir au moins une proposition et les étudiants non boursiers en réorientation, 82.1%.

En ne prenant en compte que les propositions de la phase principale, on note par contre un léger écart puisque si 78.3% des étudiants non boursiers reçoivent une proposition, ils ne sont que 74% des étudiants boursiers.

La prise en compte du genre apporte de légères variations lorsque l'on s'intéresse à la situation des élèves de terminale lors

Dans le détail des formations obtenues par les lycéennes et lycéens, on constate au niveau des licences que 96.2% des candidates lycéennes ont obtenu une proposition contre 91.3% des candidats lycéens. A un moindre niveau, cette différence existe aussi sur les formations du social et de la santé, où 25.9% des candidates de terminale obtiennent une proposition contre 18.8% des candidats de terminale.

Inversement, 44.9% des lycéens qui ont postulé sur un DUT, ont obtenu au moins une proposition dessus contre 38.2% des lycéennes. Cela est similaire sur les BTS où 60.1% des candidats de terminale obtiennent une proposition contre 56.3% des candidates.

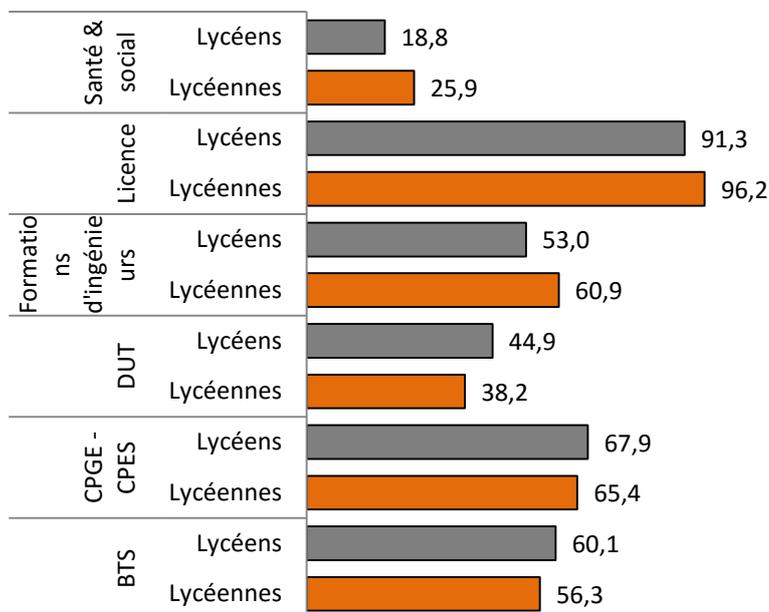


Figure 26 : Pourcentage de lycéens ayant obtenu une proposition par genre et formation

Concernant les filières sélectives dites « longues », on constate que légèrement plus de candidats masculins ont obtenu une proposition en classes préparatoires aux grandes écoles (67.9%) par rapport aux candidates lycéennes (65.4%). La situation s'inverse lorsque l'on s'intéresse aux formations d'ingénieurs où 60.9% des candidates ont reçu une proposition contre 53% des candidats.

c) La temporalité des propositions

Comme indiqué au-dessus, si en volume la majorité des propositions a lieu le premier mois, cela ne signifie pas que l'ensemble des candidats obtient une proposition directement, un même candidat pouvant obtenir une multitude de propositions alors qu'un autre peut ne pas en avoir. Ainsi 49.3% des candidats ont obtenu une proposition à l'ouverture de la plateforme. Le chiffre est néanmoins monté à 75,3% à la fin du mois de mai et 79.2% au bout d'environ un mois (le 12 juin).

En s'intéressant à la temporalité à laquelle les individus obtiennent au moins une proposition, on peut constater des différences en fonction du profil des candidats.

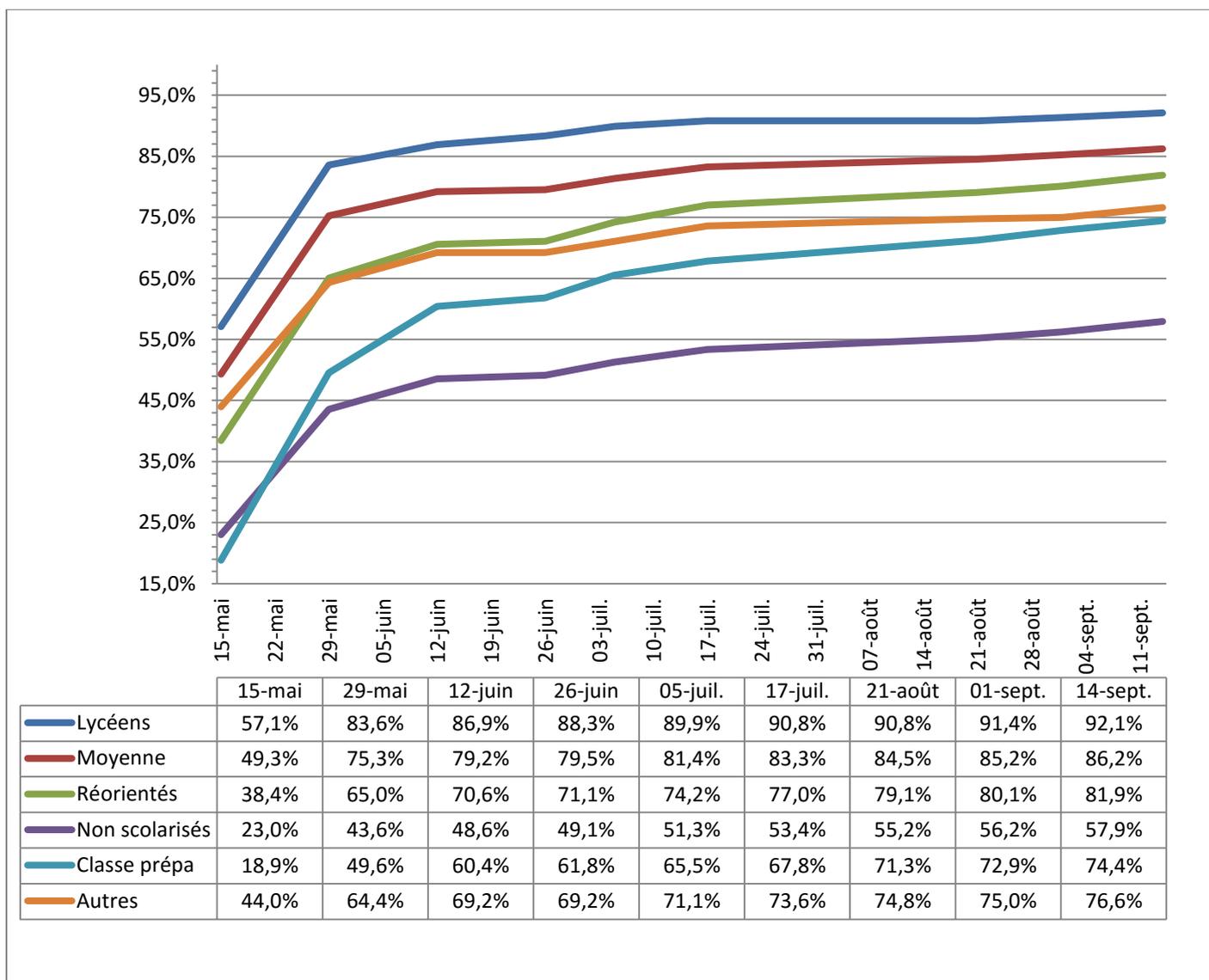


Figure 27 : Périodicité des propositions par profil

Ainsi, les lycéens sont plus de la moitié (57.1%) à obtenir au moins une proposition dès l'ouverture de la plateforme. Ce pourcentage augmente de 29.8 points durant le premier mois pour atteindre 86.9% au 12 juin. Cette évolution est encore plus spectaculaire lorsque l'on s'intéresse aux étudiants en réorientation, qui ne sont que 38.4% à obtenir une proposition au premier jour, mais qui connaissent une hausse de 32.2 points pour atteindre 70.6% au 12 juin.

Le public des candidats non-scolarisés et celui des étudiants en classes préparatoires aux études de santé partent de très bas, respectivement 23% et 18.9% lors de l'ouverture de la plateforme, néanmoins ils connaissent des évolutions très distinctes. Ainsi si les candidats en classes préparatoires aux études de santé connaissent une forte évolution durant le premier mois (41.5 points), l'augmentation pour les candidats non scolarisés n'est que de 25.6 points, ce qui fait que moins d'un candidat sur deux a obtenu une proposition à ce moment de la procédure.

Concernant les candidats en classes préparatoires aux études de santé, la spécificité de la courbe, partant de très bas pour atteindre un niveau assez élevé (74.4% en fin de procédure), est due au fonctionnement du recrutement des instituts de formation en soins infirmiers pour lesquels la majorité de ces candidats avait effectué des vœux. Les IFSI ont effectué un classement unique par regroupement. Ainsi au premier jour, peu de candidats ont obtenu beaucoup de propositions, et ce dans des proportions non comparables aux autres types de formations.

A retenir sur les propositions d'admission :

- **112 263 propositions** émises en direction des candidats de l'académie
- Une majorité de propositions émise au mois de **mai** (84%)
- Les néo-bacheliers **généraux** reçoivent en moyenne **plus de propositions** (4.3) que les néo-bacheliers **technologiques** (3.2) et **professionnels** (2.1)

- 92.1% des candidats de la phase principale **en terminale** et 81.9% des **étudiants en réorientation** ont reçu une proposition au cours de la procédure.
- 97% des bacheliers **généraux** ont eu une proposition contre 89.8% des bacheliers **technologiques** et 79.3% des bacheliers **professionnels**.

- 57.1% des **lycéens** ont obtenu une proposition dès l'ouverture du site, contre 38.4% des **étudiants en réorientation**.

- Les néo-bacheliers **technologiques** (65%) et **professionnels** (60%) qui ont postulé sur un **BTS**, obtiennent plus souvent satisfaction que les néo-bacheliers généraux (40%)
- Les néo-bacheliers **généraux** (48%) obtiennent plus souvent satisfaction sur un **DUT** que les néo-bacheliers technologiques (34%) et les bacheliers professionnels (10%).

- Les candidats **ST2S** ayant postulé sur les **formations dans la santé et le social** sont ceux qui y ont obtenu le meilleur taux de proposition (32.8%)

4) Les propositions acceptées par les candidats

a) Constat général

24 469 propositions ont été acceptées par les candidats, ce qui représente 68.5% des candidats de la phase principale. Sur ce total, les lycéens représentent 76.1% des candidats ayant accepté une proposition, alors que les étudiants en réorientation en représentent 13%. Pour rappel, au départ, les candidats de terminale représentaient 69.4% de la population et les étudiants en réorientation 16.4%.

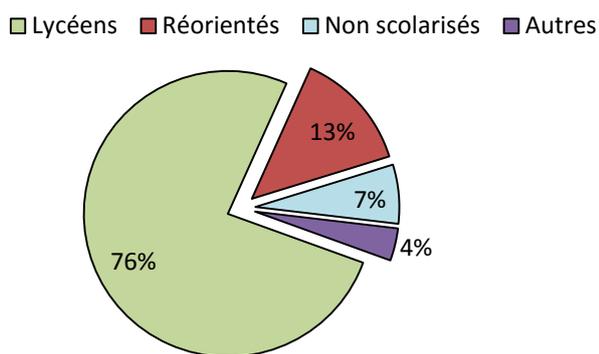


Figure 28 : Distribution des candidats acceptant une proposition

75,1% des candidats de terminale ont accepté une proposition contre 56.6% des étudiants en réorientation. Si on ne prend en compte que ceux qui avaient obtenu une proposition, 80% des lycéens ont accepté une proposition après en avoir obtenu au moins une contre seulement 69.1% des étudiants.

Les étudiants en réorientation sont ceux qui acceptent le moins une proposition (-25.3 points entre les propositions et les propositions acceptées). Un certain nombre d'étudiants émet des vœux par sécurité, dans le cas où ils ne valident pas leurs examens et doivent se réorienter dans une autre filière. Ainsi, 14.2% des candidats en réorientation ayant eu une proposition ont démissionné de la plateforme afin de poursuivre leur cursus. Ils peuvent également avoir effectué des vœux, mais sollicitent en même temps une admission sur une 2^{ème} ou 3^{ème} de licence, ainsi 4.9% ont indiqué rejoindre une formation du supérieur à un niveau plus avancé.

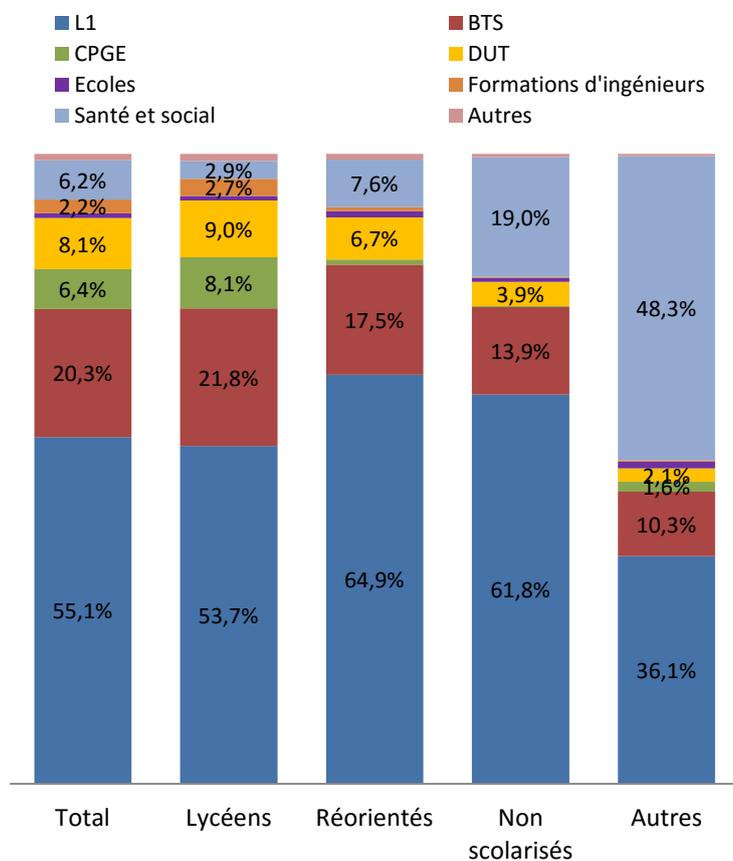


Figure 29 : Distribution des propositions acceptées par profil et formation

Concernant les candidats en terminale, on constate une différence négative de 17 points entre le pourcentage de candidats ayant obtenu une proposition et ceux l'ayant accepté. Ces élèves ont moins indiqué la raison de leurs refus des propositions : 3.9% démissionnent afin de rejoindre une formation hors Parcoursup, 0.3% veulent rejoindre la vie active et 0.2% indiquent un départ à l'étranger, mais pour le reste, les raisons ne sont pas mentionnées par les lycéens.

Les candidats non-scolarisés et le groupe des candidats « autres » ont connu des baisses moins importantes entre le nombre de ceux ayant obtenu une proposition et ceux l'ayant accepté : ils sont respectivement 44.8% et 62.1% à accepter une proposition, soit -13.1 points et -14.5

points. Les raisons ne sont pas non plus communiquées par les candidats lorsqu'ils refusent les propositions.

Du point de vue global, la licence est le type de formation qui est le plus souvent accepté par les candidats (55,1%), devant les BTS (20.3%), les DUT (8.1%) et les CPGE (6.4%). Néanmoins, on peut constater des spécificités en fonction du profil des candidats. Ainsi, les étudiants en réorientation et les candidats non-scolarisés partent plus souvent en licence (64.9% et 61.8%) que les autres types de candidats. Alors qu'à l'inverse les candidats au profil « autres », qui comprend les candidats issus de classes préparatoires aux études de santé, partent plus souvent dans les diplômes d'état de ce domaine (48.3%) et moins souvent en licence (36.1%) que les autres profils. Les candidats non scolarisés rejoignent également plus souvent ce type de formation (19%) par rapport à la moyenne académique (6.2%). A l'inverse, les CPGE (8.1%) et les formations d'ingénieurs (2.7%) sont quasiment l'exclusivité des lycéens, qui se positionnent également plus souvent sur les formations sélectives courtes (DUT, 9% et BTS, 21.8%) que les autres profils de candidats.

b) Analyse par genre et statut de bourse

Les candidates féminines représentaient 55.9% de la population des candidats ayant accepté une proposition, ce qui est cohérent avec le profil des candidats où les filles représentaient 56.2% de la population.

L'analyse prenant en compte le profil, le genre et le statut de bourses permet tout d'abord d'observer que les lycéennes ont accepté plus de proposition par rapport aux lycéens, alors que les étudiants ont accepté plus de propositions que les étudiantes.

En effet, 78.2% des candidates boursières du secondaire et 76.7% des néo-bacheliers non boursières ont eu et accepté une proposition contre seulement 73.6% des lycéens boursiers et 72.5% des lycéens non boursiers.

Alors que dans le même temps, 61.8% des candidats boursiers du supérieur et 57.8% des candidats non boursiers du supérieur ont eu et accepté une proposition contre 56.4% des étudiantes boursières et 51% des étudiantes non boursières.

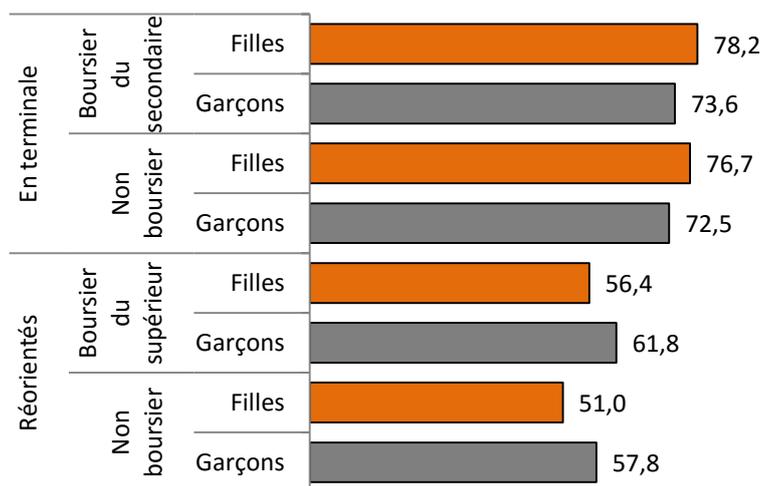


Figure 30 : Pourcentage de candidats acceptant une proposition par genre

La situation se confirme lorsque l'on ne prend en compte que la population des candidats ayant eu au moins une proposition.

Ainsi, 83.8% des lycéennes boursières ayant obtenu une proposition l'acceptent, contre 80.3% des lycéens boursiers.

L'influence du statut de boursier du secondaire est nulle ici puisque les données sont proches pour les lycéennes et les lycéens non boursières (respectivement 82.2% et 80.2%).

Concernant la population des étudiants ayant obtenu une proposition, il y a cette fois un effet lié au statut de boursier du supérieur, puisque 69.9% des étudiantes boursières et 73.8% des étudiants boursiers acceptent une proposition, alors que seules 62.7% des étudiantes non boursières (-7.2 points) et 69.6% des étudiants boursiers (-4.2 points) en font de même. Ainsi en enlevant la variable du genre, les étudiants boursiers sont en moyenne 71.4% à accepter une proposition contre 65.8% des étudiants non boursiers.

La distribution des formations acceptées par les filles diffère de celle des garçons. 59.5% de ces propositions concernent une licence pour les filles, contre seulement 49.5% chez les garçons. De la même façon, les formations de la santé et du social représentent, 9.5% des propositions acceptées chez les filles contre seulement 2.1% chez les garçons

A l'inverse, on retrouve un poids supérieur des formations sélectives courtes de type BTS et DUT ou longues comme les CPGE ou les formations d'ingénieurs chez les garçons. Les différences les plus importantes étant sur les BTS qui présentent 24.3% des propositions acceptées chez les garçons contre seulement 17.1% chez les filles, et les CPGE qui présentent 11.2% contre 5.6%.

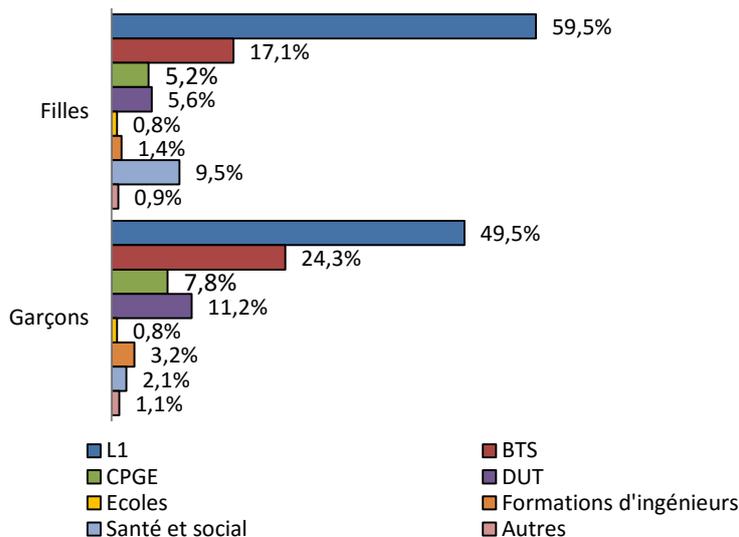


Figure 31 : Répartition des propositions acceptées en fonction du genre

La distribution des formations acceptées en fonction du statut vis-à-vis de la bourse n'a réellement d'influence que lorsqu'il s'agit des candidats du secondaire. On constate ainsi qu'en proportion, plus de candidats boursiers du secondaire acceptent un BTS (différence de 5.7 points en faveur des boursiers) ou une licence (4.8 points) alors qu'à l'inverse plus de candidats non boursiers acceptent une CPGE (5.1 points) ou un DUT (2.3 points).

c) Les propositions acceptées par les néo-bacheliers

18 627 candidats de la phase principale ont accepté une proposition. 63% de ces candidats avaient un baccalauréat général, 23% avaient un baccalauréat technologique et 14% avaient un baccalauréat professionnel. On constate que la part des bacheliers généraux qui représentaient 58% des candidats de terminale a grappillé la part des candidats des bacheliers professionnels, qui représentaient eux, 18%.

Si au final 75.1% des néo-bacheliers candidats ont accepté une proposition, les bacheliers généraux sont 81.3% à en avoir accepté une contre seulement 57.7% des bacheliers professionnels. Les candidats des baccalauréats technologiques se situent eux dans la moyenne, puisqu'ils sont 73.2% à avoir accepté une proposition. Si on s'intéresse à ceux qui ont obtenu au moins une proposition, on constate que 83.8% des bacheliers généraux et 81.5% des bacheliers technologiques ayant eu au moins une proposition, en ont accepté une, alors qu'ils ne sont que 72.8% dans ce cas chez les bacheliers professionnels.

Les candidats de la voie générale ayant eu des propositions ont des taux d'acceptation assez similaires quelle que soit la série. Ainsi les bacheliers littéraires ayant obtenu une proposition, sont 85.4% à en accepter une. Cela renvoie à un taux de 83% de candidats littéraires initiaux à avoir accepté une proposition. Les bacheliers scientifiques lorsqu'ils ont une proposition, sont 84.2% à accepter une proposition, soit 82.1% de cette population candidate. Enfin, les bacheliers économiques sont 82.3% à accepter une proposition parmi ceux qui avaient une proposition, ce qui représente 79.1% des candidats initiaux de cette série.

Les taux d'acceptation des bacheliers technologiques ayant eu des propositions sont aussi élevés pour les 4 séries avec les plus gros contingents d'élèves. Ainsi, 82.9% des bacheliers STI2D ayant eu une proposition l'ont acceptée, 81.6% des bacheliers STMG, 81.1% des bacheliers ST2S et 82.3% des bacheliers STL. Les taux de candidats avec une proposition acceptée varient néanmoins du fait du nombre

de candidats ayant obtenu des propositions. Ainsi, les candidats STL et STI2D sont au final, respectivement 78.1% et 75.7% à avoir accepté un vœu, alors que les taux baissent de quelques points pour atteindre 72.3% des candidats STMG et 71.5% des candidats ST2S.

Les bacheliers de la série STHR se distinguent en étant les plus nombreux à accepter une proposition par rapport à ceux qui ont eu au moins une proposition (84.6%). De ce fait, cette série technologique est celle qui a le meilleur taux d'acceptation par rapport à sa population candidate (81.1%).

A l'inverse, les bacheliers des séries STAV et STD2A ont des taux d'acceptation des propositions plus faibles, surtout les premiers, avec respectivement 73.1% et 78.9% des candidats ayant au moins une proposition, qui en accepte une. Néanmoins, comme les candidats STD2A étaient nombreux à avoir une proposition, ils sont au final 74.4% à avoir une proposition acceptée en fin de procédure, ce qui est supérieur à la moyenne des bacheliers technologiques (73.2%). Les candidats STAV sont par contre ceux qui ont le moins de proposition acceptée en fin de procédure, puisque seulement 64.3% de ces candidats sont dans cette situation.

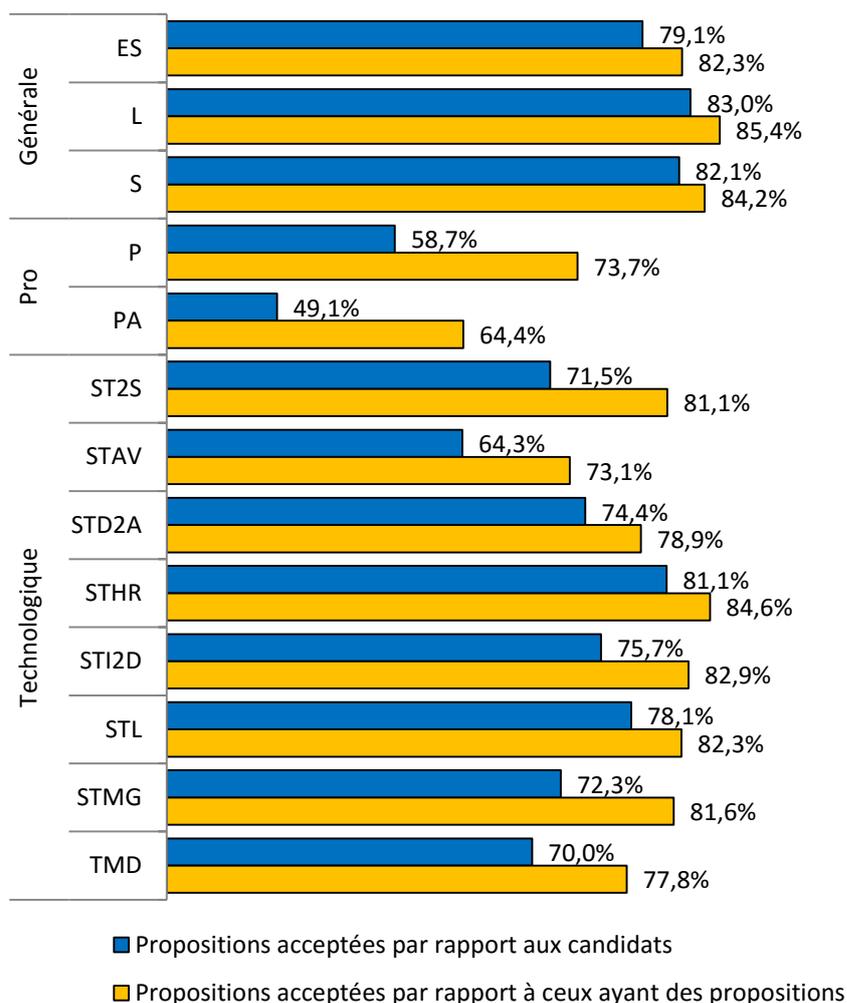


Figure 32 : Pourcentage de propositions acceptées

Les candidats professionnels de l'agriculture sont également moins nombreux à accepter une proposition lorsqu'ils en ont eu au moins une (64.4%) par rapport à leurs homologues professionnels rattachés à l'éducation nationale (73.7%). De ce fait, au final, seulement 49.1% des candidats des filières agricoles professionnelles sont dans une situation où ils ont accepté une proposition, contre 58.7% des candidats des filières professionnelles non agricoles. Contrairement aux candidats technologiques et généraux, les candidats professionnels ont des diplômes qui peuvent leur permettre de rejoindre le monde professionnel, ce qui peut expliquer des taux d'acceptation plus faibles. Les raisons des non-acceptations n'ont pas été renseignées par les candidats, la phrase précédente reste dès lors au stade d'hypothèse.

Si en fonction du type de baccalauréat, les candidats n'émettaient pas les mêmes vœux, ils n'acceptent pas non plus les mêmes formations. Sur l'ensemble des candidats ayant accepté une proposition, 66.3% des bacheliers généraux ont accepté une licence. Les pourcentages s'élèvent même à 85.8% pour les bacheliers littéraires et 73.8% pour les bacheliers économiques. Les candidats généraux ont les cursus qui les préparent le plus à ce type de formation, il n'est donc pas étonnant qu'ils soient beaucoup plus nombreux à accepter ce type de formation par rapport aux bacheliers technologiques et professionnelles, dont néanmoins respectivement 34.1% et 28.6% ont accepté une licence. Par rapport à 2018, on notera que malgré l'arrivée de nouvelles formations (santé & social), la part des licences dans les propositions

acceptées a augmenté pour les bacheliers technologiques (3.1 points) et pour les bacheliers professionnels (5.6 points), alors qu'elle est restée similaire pour les bacheliers généraux.

Les néo-bacheliers professionnels ont été 63.1% à rejoindre un BTS, type de formation est le plus adapté à leurs réussites. Ce type de formation est celui qui a évidemment le plus de poids pour les candidats professionnels, mais cela est également le cas à un degré moins important chez les néo-bacheliers technologiques, où 44.3% rejoignent un BTS. A la différence des bacheliers professionnels, les bacheliers technologiques ont suivi des formations leur permettant d'être en réussite dans les DUT, ce qui amène 10.8% d'entre eux à choisir ce

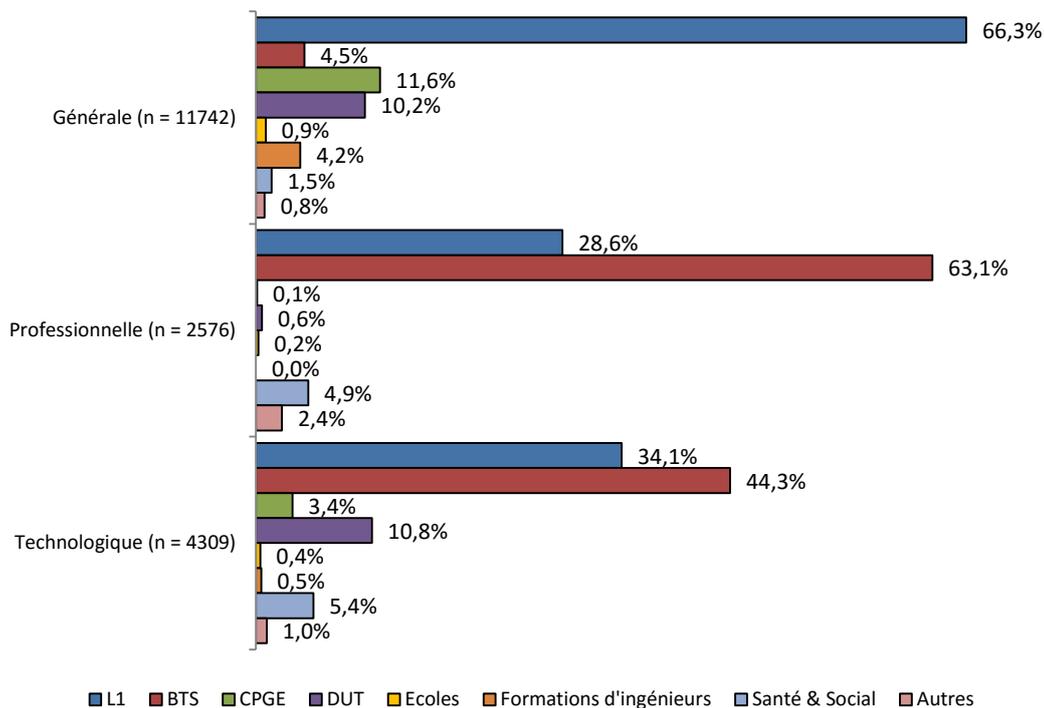


Figure 33 : Répartition des propositions acceptées par voie et formation

type de formation. 10.2% des néo-bacheliers généraux choisissent également un DUT comme formation de destination, alors qu'à l'inverse ils ne sont que 4.5% à accepter un BTS.

11.6% des néo-bacheliers généraux acceptent une classe préparatoire aux grandes écoles, qui constituent par ailleurs la deuxième formation « préférée » de ces élèves devant les DUT, les formations d'ingénieurs (4.2%) et les BTS.

Concernant les formations du social et de la santé, celles-ci ont plus de poids dans les acceptations des bacheliers technologiques (5.4%) et des bacheliers professionnels (4.9%) que dans celle des bacheliers généraux (1.5%).

a. Les néo-bacheliers généraux

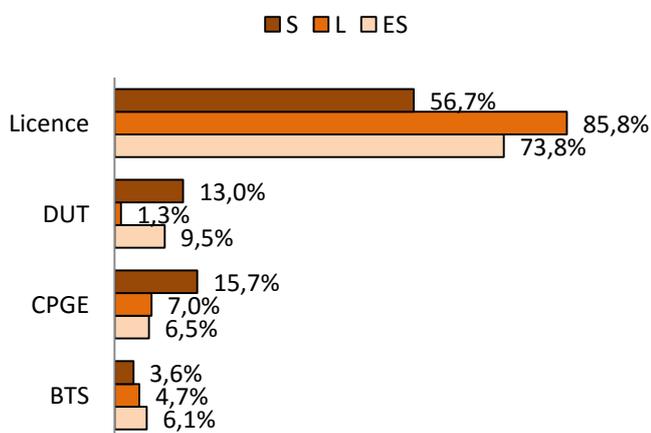


Figure 34 : Répartition des propositions acceptées par série et formation

Comme évoqué ci-dessus, les candidats des séries L et ES intègrent plus souvent une licence que les candidats de la série S. Ceux-ci, même si la licence reste une destination majoritaire (56.7%), rejoignent plus souvent une classe préparatoire (15.7%), une formation d'ingénieurs (7.6%) et un DUT (13%) que leurs homologues littéraires. Les candidats littéraires délaissent par ailleurs le DUT (1.3%), alors que les bacheliers économiques s'égrainent sur l'ensemble des formations sélectives (DUT, BTS, CPGE), hors formation d'ingénieurs évidemment.

Les candidats économiques lorsqu'ils ont accepté une licence, se dirigent vers le domaine du droit, économie et gestion (53%) et des sciences humaines et sociales (23%). 13% choisissent néanmoins le secteur sciences, technologies et santé et 11% celui des arts, lettres et langues. Ce dernier domaine est celui qui est choisi par 48% des candidats littéraires qui acceptent une licence. Ils sont par ailleurs 33% à rejoindre le domaine des sciences humaines et sociales et 16% à rejoindre le domaine du droit, de l'économie et de la gestion. Le domaine des sciences, technologies et santé n'est choisi que par 3% de ces candidats. A l'inverse, les candidats scientifiques ayant choisi une licence, rejoignent à 75% ce dernier domaine. Le domaine du droit, économie et gestion accueille 12% des candidats, alors que celui des sciences humaines et sociales en attire 7% et celui des arts, lettres et langues, 5%.

Ces candidats scientifiques lorsqu'ils rejoignent un DUT, choisissent pour beaucoup le domaine de l'informatique (11% partent sur le DUT Informatique et 11% sur le DUT Gestion électrique et informatique industrielle). Les autres spécialités choisies en priorité ont été le DUT Chimie (10%), le DUT Mécanique et productive (10%) et le DUT Mesures physiques (9%). L'éclatement des choix de spécialité est néanmoins supérieur pour les candidats scientifiques que pour les candidats économiques qui lorsqu'ils ont accepté un DUT, choisissent pour 44% un DUT Gestion des entreprises et des administratives et pour 35% un DUT Techniques de commercialisation.

Concernant les BTS, les candidats littéraires acceptent en priorité le BTS Tourisme (30%). Ils acceptent ensuite des spécialités diverses (commerce international, communication, support à l'action managériale, etc.) sans que réellement certaines se démarquent des autres. 3 spécialités ressortent lorsque l'on s'intéresse aux candidats de la série ES, à savoir le BTS Comptabilité et Gestion (18% des BTS acceptés), le BTS Management Commercial Opérationnel (14%) et le BTS Commerce international (10%). Enfin, aucune spécialité ne ressort pour les candidats scientifiques qui, lorsqu'ils partent sur un BTS, rejoignent autant des spécialités dans le domaine de la production que du service.

b. Les néo-bacheliers technologiques

La formation la plus acceptée par les bacheliers technologiques est le BTS (44.3%), devant la licence (34.1%), le DUT (10.8%) et les formations de la santé et du social (5.4%). Si les candidats en management et gestion (STMG) ont à peu près le même profil, il existe des différences significatives lorsque l'on prend en compte les autres séries d'origine des candidats, comme cela avait déjà été évoqué lors des vœux.

Ainsi, les candidats de la filière santé et social (ST2S) se démarquent des autres séries, en rejoignant beaucoup moins souvent un BTS (19.5%), et en rejoignant beaucoup plus les licences (48.3%) et les formations de la santé et du social (29.3%).

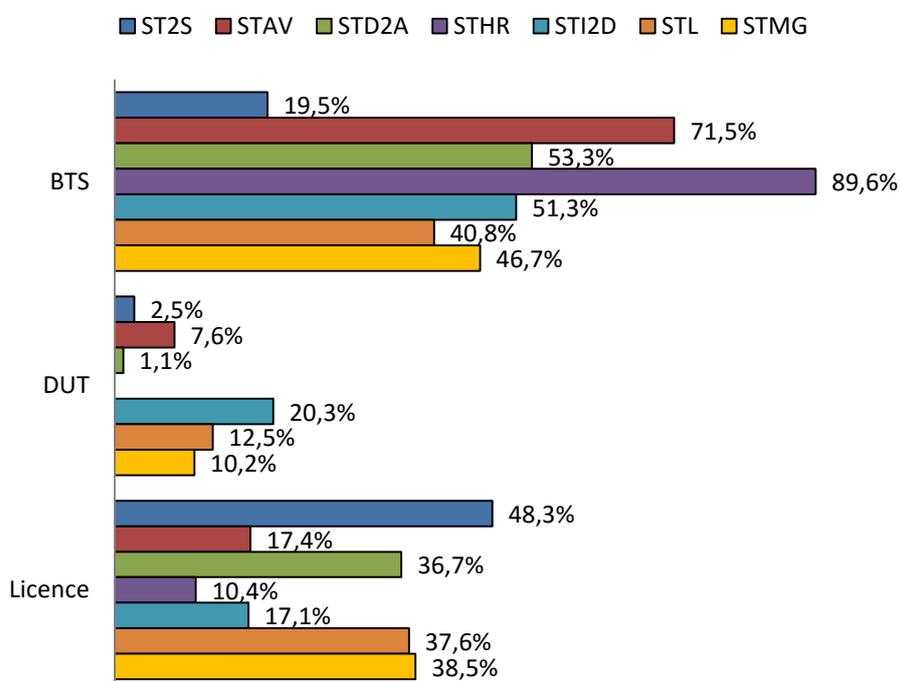


Figure 35 : Répartition des propositions acceptées par série et formation

Les candidats industriels (STI2D) se distinguent eux par un faible choix de la licence (17.1%) alors qu'ils sont 20.3% à rejoindre un DUT. Ce niveau de choix de la licence s'observe également chez les candidats des séries agricoles (STAV, 17.4%) et de l'hôtellerie et de la restauration (STHR, 10.4%), qui privilégient une poursuite d'études en BTS, 71.5% pour les STAV et 89.6% pour les STHR.

Les formations acceptées, peu importe leurs types, correspondent généralement à la série d'origine des candidats. Ainsi lorsque l'on s'intéresse aux candidats qui acceptent des licences, les candidats ST2S acceptent surtout la licence de Psychologie (25.3%), la PACES (11.8%) et la licence de STAPS (9.4%). Les candidats STL rejoignent également en priorité la PACES (17.1%), les sciences de la vie (16.2%) et la licence STAPS (12%). Les élèves de la filière artistique (STD2A) partent en majorité vers les licences d'arts plastiques ou design (42.4%). Quant aux élèves de STMG, ils acceptent pour 21.4% une licence d'AES et pour 20.9% une licence de droit.

L'observation des candidats ayant accepté un DUT permet de constater, comme pour les élèves de la série générale scientifique, une prédominance du domaine informatique chez les candidats de la série STI2D, puisque 17.2% acceptent un DUT Génie électrique et informatique industrielle, 16.7% un DUT Informatique et 11.6% un DUT Métiers du multimédia et de l'internet. Le DUT Génie mécanique et productique est également accepté par 17.2%, suivi des DUT Génie civil – construction durable (9.1%) et Génie industriel et maintenance (9.1%).

Les candidats STL privilégient eux les différentes spécialités du DUT Génie biologique, qu'ils sont 53.8% à rejoindre ainsi que le DUT Chimie (20.5%). Enfin les candidats STMG, acceptent à 44.7% un DUT Techniques de commercialisation, à 33.7% un DUT Gestion des entreprises et des administratives et à 9% un DUT Gestion logistique et transport.

La même chose se produit avec les BTS où les candidats STMG qui ont accepté ce type de formation se sont dirigés pour 17.5% vers un BTS Management commercial opérationnel, pour 15.1% vers un BTS Comptabilité et gestion, pour 12.7% vers un BTS Gestion de la PME et pour 11.6% vers un BTS Support à l'action managériale. Les candidats industriels (STI2D) s'éparpillent sur un plus grand nombre de spécialités de BTS (57) par rapport à leurs homologues STMG (33). Néanmoins deux spécialités dépassent les 10%, à savoir les BTS Systèmes numériques (17.6%) et le BTS Electrotechnique (12.8%). Les candidats de la série STL se répartissent sur 30 spécialités différentes mais acceptent en priorité deux spécialités, le BTS Biotechnologie (18.9%) et le BTS Bioanalyses et contrôles (15.7%). Les candidats de la série ST2S privilégient également 2 spécialités, avec néanmoins un poids plus important pour ces filières, puisque 42.2% acceptent un BTS Economie sociale et familiale et 21.1% un BTS Service et prestation des secteurs sanitaire et social.

Les candidats de la série STHR sont logiquement 81.2% à intégrer sur un BTS Management en hôtellerie restauration, même si 13% rejoignent une autre spécialité, à savoir le BTS Tourisme. Les candidats agricoles partent pour 96.1% vers un BTSA (i.e agricole), et privilégient spécifiquement 3 spécialités, la Production animales (16.5%), la Gestion et protection de la nature (14.6%) et enfin la Viticulture-Cœnologie (12.6%).

Enfin, les candidats de la série STD2A acceptent un autre type de formation que nous avons fait le choix d'intégrer à la catégorie des BTS, car l'ayant remplacé depuis la réforme de la filière artistique l'année dernière. Il s'agit des DNMADE, qui sont des formations professionnelles en 3 ans, équivalentes à des licences. 91.7% des candidats ayant accepté une formation dans la catégorie « BTS », ont en fait accepté un DNMADE. Les spécialités acceptées ont été le DNMADE Numérique (20.8%), le DNMADE Espace (20.8%), le DNMADE Objet (14.6%) et le DNMADE Graphisme (10.4%).

c. Les néo-bacheliers professionnels

63.1% des candidats professionnels acceptent une proposition en BTS, néanmoins suivant leurs domaines de formation¹, les candidats n'acceptent pas les mêmes spécialités.

¹ Voir la liste des regroupements de spécialité en annexe.

Cela est d'autant plus le cas, pour le domaine de la santé et du social (ASSP, SPVL et SAPAT), qui ne sont que 30.6% à accepter un BTS contre 42.9% à accepter une licence et 24.2% à une formation menant à un diplôme d'état soit dans la santé, soit dans le social.

A l'inverse, 96.6% des candidats du domaine de la réalisation de produits mécaniques qui ont accepté une proposition, ont accepté un BTS. Les domaines agricoles (82.4%), du numérique et de la transition énergétique (81.6%), de la maintenance (89%), ainsi que des études et modélisation numérique du bâtiment (76.3%) ont également une majorité de candidats qui partent sur un BTS.

Les candidats des domaines artistiques et du vêtement sont moins attirés par les BTS, puisque ils sont seulement 41.7% et 53.5% à rejoindre un BTS contre respectivement 56.3% et 41.9% qui acceptent des licences.

Enfin, les candidats du domaine de la relation client et ceux de la gestion administrative, du transport et de la logistique ont un profil similaire à la moyenne académique avec respectivement 63.6% et 62.6% de candidats qui lorsqu'ils acceptent une formation, partent sur un BTS.

55.4% des candidats de baccalauréat professionnel ont accepté un BTS dans le cadre de l'expérimentation. Les autres candidats ont pu accepter des BTS hors de l'académie, en apprentissage ou sur des formations non-comprises dans l'expérimentation.

d) La mobilité des candidats néo-entrants

Les candidats de la voie générale sont ceux qui acceptent le plus de formations dans des académies autres (26.2%) que celle de Montpellier (74%), cela est d'autant plus vrai pour les candidats littéraires (28.8%) et pour les candidats scientifiques (27.8%), que pour les candidats économiques (22%). A l'inverse, les candidats professionnels sont ceux qui sont le plus attaché à l'académie, puisque 85.4% acceptent une proposition dans l'académie. On note néanmoins qu'il existe une différence entre les

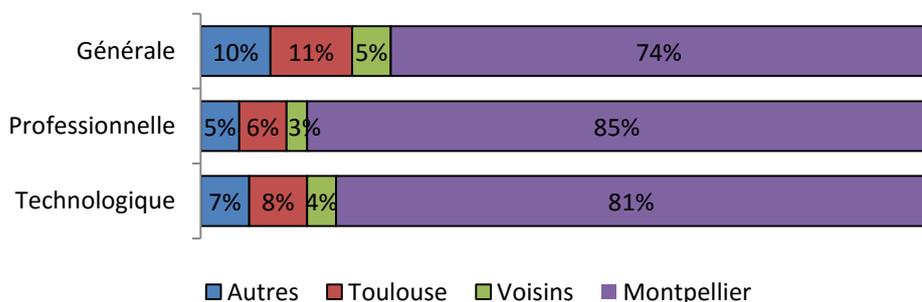


Figure 36 : Lieu d'acceptation des propositions

candidats professionnels issus de l'enseignement agricole (71.7%) et ceux de l'éducation nationale (86.7%). 16.7% des formations acceptées par les candidats professionnels agricoles sont sur l'académie de Toulouse.

Ce phénomène s'observe aussi pour les candidats de la série technologique agricole (STAV), où

68.8% des propositions sont acceptées sur l'académie de Montpellier et 17.4% sur l'académie de Toulouse, alors que la moyenne des candidats technologiques est de 81.4% d'acceptation sur l'académie de Montpellier. Les candidats technologiques qui acceptent le plus de proposition sur l'académie de Montpellier sont les bacheliers STHR (89.6%) et les bacheliers STMG (86.3%).

Les bacheliers ST2S et STL ont des profils qui ressemblent à ceux observés sur les filières générales avec respectivement 77.8% et 76.5% de propositions acceptées sur l'académie de Montpellier, et donc 23.5% et 22.2% des propositions acceptées sur d'autres académies. Les candidats STI2D épousent eux la moyenne des candidats technologiques avec 80.3% d'acceptations sur l'académie de Montpellier, 8.6% sur l'académie de Toulouse et 11.1% sur les autres académies.

e) La temporalité de l'acceptation de la dernière proposition

64.5% des candidats ont accepté leur proposition au mois de mai, cela constitue une légère hausse par rapport à 2018 où ils étaient 63.8%. Néanmoins, les réponses ont été données une semaine plus tôt cette année, ce qui peut constituer une limite à la comparaison.

15% ont accepté une proposition durant le mois de juin et 14.6% durant le mois de juillet. Après clôture de la phase principale, 3.1% ont néanmoins accepté une proposition au mois d'août et 2.8% au mois de septembre.

Au final, 81% des candidats qui ont accepté une proposition, l'ont fait avant les résultats du baccalauréat.

Par ailleurs, parmi les candidats qui avaient eu une proposition, 1 267 candidats se sont retrouvés en échec au bac et les ont perdues de ce fait et 174 ont perdu les propositions pour ne pas avoir réalisé l'inscription administrative.

A noter sur les propositions acceptées :

- **68.5%** des **candidats de la phase principale** ont accepté une proposition d'admission.
- **75.1%** des élèves de **terminale** ont accepté une proposition contre **56.6%** des **étudiants en réorientation**.
- **81%** des candidats qui ont accepté une proposition l'ont fait **avant les résultats du baccalauréat**.
- **59.5%** des propositions acceptées par les **filles** sont des **licences**, alors qu'elles représentent **49.5%** des propositions acceptées pour les **garçons**.
- **81.3%** des bacheliers généraux ont accepté une proposition, contre **73.2%** des bacheliers technologiques et **57.7%** des bacheliers professionnels.
- **66.3%** des formations acceptées par les bacheliers généraux sont des licences, **11.6%** des **CPGE** et **10.2%** des **DUT**.
- **44.3%** des formations acceptées par les bacheliers technologiques sont des **BTS**, **34.1%** sont des **licences** et **10.8%** sont des **DUT**.
- **63.1%** des formations acceptées par les bacheliers professionnels sont des **BTS**, **28.6%** sont des **licences**
- **85%** des propositions acceptées par les bacheliers professionnels concernent des formations localisées dans **l'académie de Montpellier**, **81%** pour les bacheliers technologiques et **74%** pour les bacheliers généraux.

5) Phase complémentaire

La phase complémentaire a été ouverte du 26 juin 2019 au 13 septembre 2019. Elle concernait :

- l'ensemble des candidats ayant participé la phase principale et souhaitant faire des nouveaux vœux, qu'ils aient ou non des propositions d'admission en phase principale,
- les candidats ayant oublié de confirmer leurs vœux en phase principale ainsi que les candidats n'ayant pas participé à la phase principale et souhaitant effectuer des vœux.

Les candidats pouvaient émettre jusqu'à 10 candidatures, dans la mesure où ils n'avaient pas déjà émis le vœu en phase principale et dès lors que la formation était disponible sur cette phase.

13 812 vœux ont été émis pendant la phase complémentaire par **4 650 candidats**. Cela représente une hausse de 11.1% du nombre de candidats et de 14.6% du nombre de vœux par rapport à 2018.

On constate au niveau du profil des candidats, une augmentation de la part des étudiants en réorientation. 41.4% des candidats sont des étudiants en réorientation alors qu'ils ne représentaient que 16.4% lors de la phase principale. La part des candidats non scolarisés a également augmenté, passant de 10.3% à 18.2% alors qu'à l'inverse le poids des candidats en terminale s'est affaibli pour ne constituer que 35.9% du vivier contre 69.4% en phase principale. Les caractéristiques des candidats de terminale se sont également modifiées, avec une augmentation de la part des candidats avec un baccalauréat professionnel (32% contre 18% en phase principale) ou un baccalauréat technologique (36% contre 23.7%).

La majorité des candidats (60.8%) avait fait des vœux confirmés lors de la phase principale, alors que 6.2% des candidats avaient voulu faire des vœux en phase principale mais ne les avaient pas confirmés. 33% n'avaient pas fait de vœux lors de la phase principale. En prenant en compte le profil des candidats, on observe que 51.9% des étudiants en réorientation et 53.6% des candidats non scolarisés, participant à la phase complémentaire, n'avaient pas fait de vœux lors de la phase principale alors qu'à l'opposé, 93.5% des candidats de terminale présents lors de cette phase avaient fait des vœux lors de la phase principale.

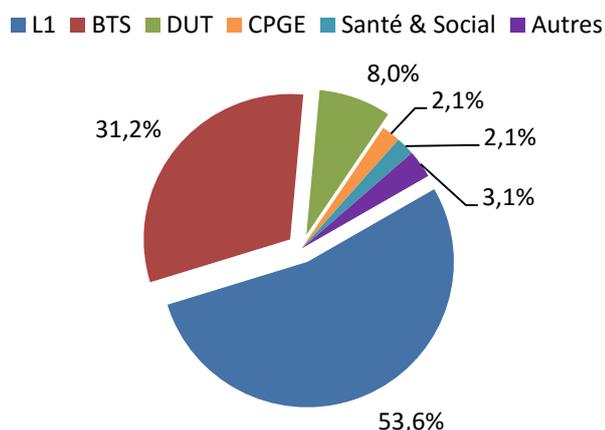


Figure 37 : Répartition des vœux de la phase complémentaire

Parmi les candidats qui avaient fait des vœux en phase principale, 51.5% des élèves de terminale avaient obtenu une proposition en phase principale mais ont néanmoins participé à la phase complémentaire, alors qu'ils ne sont que 37.9% dans ce cas pour les étudiants en réorientation et 34.3% pour les candidats non scolarisés.

Sur l'ensemble des vœux émis lors de la procédure complémentaire, la majorité concernait une licence (53.6%). Le BTS, avec 31.2% arrive en seconde position, suivi en termes de volume par le DUT, 8%.

7 215 propositions ont été émises lors de cette phase, à destination de **3 786 candidats**, soit 81.4% des candidats. Dans le détail, 84.8% des étudiants en réorientation participant à la phase complémentaire ont obtenu une proposition, contre 81.3% des candidats non scolarisés et 77.8% des élèves de terminale. Concernant les candidats de terminale, 81.2% des bacheliers généraux ont obtenu une proposition, contre 77% des bacheliers professionnels et 75.5% des bacheliers technologiques. 82.2% des propositions ont été émises pour rejoindre une licence. Le BTS arrive en seconde position à nouveau, représentant 13.1% du volume des propositions.

78.3% des candidats qui ont obtenu au moins une proposition lors de la phase complémentaire, **en ont accepté une**. Il existe néanmoins des différences en fonction du profil puisque ce chiffre monte à 81.8% des étudiants en réorientation et 83.7% des candidats non scolarisés, alors que seulement 71.5% des élèves de terminale, avec une proposition, l'ont accepté. Plus finement, on constate que 77.2% des bacheliers professionnels avec proposition en ont accepté une contre 70% des bacheliers technologiques et 67.7% des bacheliers généraux.

81.3% des formations acceptées étaient des licences contre 14% de BTS, 2.2% de DUT et 1.1% de CPGE.

Au final, par rapport au vivier de candidats de la phase complémentaire, **63.8% ont accepté une proposition lors de cette phase**. Les étudiants en réorientation (69.4%) et les candidats non scolarisés (68.1%) sont plus nombreux dans cette situation que les élèves en terminale (55.6%). Par rapport aux candidats de terminale, les bacheliers professionnels sont les plus nombreux à obtenir et accepter une proposition (59.4%) contre 55% des bacheliers généraux et 52.9% des bacheliers technologiques.

Un certain nombre de candidats a obtenu des propositions en phase complémentaire mais a préféré conserver sa proposition de la phase principale. Cela a concerné en majorité des élèves de terminale (59.2% de ces situations). On arrive ainsi à 75.7% des élèves de terminale participant à la phase complémentaire, qui ont accepté une proposition soit en phase complémentaire, soit en phase principale, contre 76.7% des étudiants en réorientation et 74.9% des candidats non scolarisés.

420 candidats ayant au moins une proposition ont décidé de démissionner de la plateforme, soit 11,1% des candidats ayant reçu une proposition (9% du vivier de candidats). Par ailleurs, 60 candidats ont perdu leurs propositions en raison de l'échec au baccalauréat, 23 ont été démissionnés car ils n'ont pas réalisé la rentrée et 9 n'ont pas réalisé l'inscription administrative.

6) Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur

La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) a été mise en place pour accompagner les candidats et leur faire de nouvelles propositions d'admission. La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES), réunissait des personnels de l'ensemble des types de formations et d'établissements de l'académie et exerçait auprès du recteur une fonction de conseil, définie par l'article D. 612-1-21 du code de l'éducation, qui consiste à :

- Formuler, pour les candidats auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite et qui ont fait au moins un vœu en phase principale ou complémentaire, une proposition d'inscription dans une formation en tenant compte du projet de formation de ces candidats, des acquis de leur formation, de leurs compétences et leurs préférences
- Réexaminer le dossier présenté par des candidats dont la situation justifie, eu égard à des circonstances exceptionnelles tenant à leur état de santé, à leur handicap, à leur inscription en tant que sportif de haut niveau, à leurs charges de famille, une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

732 candidats ont saisi la CAAES de l'académie de Montpellier. 92.2% de ces candidats étaient rattachés à l'académie de Montpellier, 1.6% à l'académie d'Aix-Marseille, 1% à celle de Toulouse et le reste s'éclataient sur l'ensemble des autres académies.

Ces candidats se répartissent en majorité d'une classe de terminale (75.7%), contre 14.2% d'étudiants en réorientation, 6.3% de candidats non scolarisés et 3.8% d'un profil « autres ». 51.4% des candidats de terminale avaient un baccalauréat professionnel, 32.5% un baccalauréat technologique et 16,1% un baccalauréat général.

54% des candidats ont sollicité l'aide de la CAAES car ils étaient en attente sur l'ensemble de leurs vœux de la phase principale. Ces candidats avaient été classés par les jurys des formations, mais étaient trop loin dans le classement pour être appelé au moment où ils ont saisi la CAAES. 14.8% l'ont sollicité car ils avaient été refusés sur l'ensemble de leurs vœux par les jurys des formations. Cela signifie que ces élèves n'avaient postulé que sur des formations sélectives (par exemple, BTS, DUT ou CPGE) et que les jurys des formations n'avaient pas sélectionné les dossiers de ces candidats dans leurs classements.

11.4% des candidats ont sollicité la commission sur un motif non dérogatoire et 5.6% des candidats ont sollicité celle-ci suite à la phase complémentaire, sans avoir fait de vœux en phase principale.

Par ailleurs, 2.2% des candidats ont sollicité la commission pour un réexamen de leur situation, en raison d'un statut de sportif de haut niveau et 4.1% en raison d'une situation médicale particulière. Les candidats restants sont passés par la commission en raison d'une mutation tardive justifiée dans l'académie (1.5%), d'une mention bien ou très bien à un bac technologique ou professionnel (3%) ou de motifs divers (3.6%).

Au final, **47% de ces candidats** ont obtenu une proposition au travers de la CAAES, 21.6% ont reçu une proposition hors de la CAAES, au cours de la phase principale ou de la phase complémentaire. 16.5% des candidats sont sortis de la CAAES soit parce qu'ils ont démissionné de Parcoursup (2.7%), soit parce qu'ils ont échoué au baccalauréat (0.5%), soit parce qu'ils se sont retrouvés en démission suite à une proposition à laquelle ils n'ont pas répondu (13.3%). Certains candidats ont par ailleurs indiqué qu'ils ne souhaitent plus être accompagnés (2.6%), d'autres n'ont plus répondu aux demandes de la commission au mois d'août (3.8) ou ont été refusés par la commission car celle-ci n'était pas la plus adaptée à leurs problématiques (4.6%). Enfin, 3.8% n'ont pas pu obtenir de proposition de la part de la commission, la commission ne pouvant pas émettre de proposition cohérente entre la formation d'origine et la formation demandée par les candidats.

Annexe

Liste des familles de métiers – Regroupement des bacheliers professionnels

Métiers de l'aéronautique

- Aéronautique option avionique
- Aéronautique option système
- Aéronautique option structure
- Aviation générale

Métiers de l'alimentation

- Boucher-charcutier-traiteur
- Boulanger-pâtissier
- Poissonnier-écailler-traiteur

Métiers de l'art

- Artisanat et métiers d'art – option communication visuelle pluri média
- Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel
- Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique
- Artisanat et métiers d'art option tapisserie ameublement
- Métiers et arts de la pierre
- Photographie

Métiers de la chimie

- Bio-industries de transformation
- Laboratoire contrôle qualité
- Hygiène, propreté et stérilisation
- Plastiques et composites

Métiers de l'agriculture

- Agroéquipement
- Aménagements paysagers
- Conduite et gestion de l'entreprise agricole
- Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
- Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
- Conduite et gestion d'une entreprise hippique
- Forêt
- Gestion des milieux naturels et de la faune
- Productions aquacoles
- Productions horticoles
- Technicien conseil vente de produits de jardin
- Technicien conseil vente en alimentation
- Technicien conseil vente en animalerie

Métiers de la beauté et du bien-être

- Esthétique cosmétique parfumerie
- Coiffure

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- Technicien d'études du bâtiment option A études et économie
- Technicien d'études du bâtiment option B assistant en architecture
- Technicien géomètre-topographe

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- Conducteur transport routier marchandise
- Gestion-administration
- Logistique
- Transport

Métiers du bois

- Technicien constructeur bois
- Technicien menuisier agenceur
- Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- Etude et réalisation d'agence (Agencement de l'espace architectural)

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

- travaux publics
- technicien du bâtiment (organisation et réalisation du gros œuvre)
- interventions sur le patrimoine bâti option A Maçonnerie ;
- interventions sur le patrimoine bâti option B Charpente ;
- interventions sur le patrimoine bâti option C Couverture ;
- menuiserie aluminium-verre ;
- aménagement et finitions du bâtiment ;
- ouvrages du bâtiment : métallerie.

Métiers de l'hôtellerie et restauration

- Cuisine
- Commercialisation et services en restauration

Métiers du paramédical

- Optique-lunetterie
- Prothèse dentaire

Métiers des industries graphiques et de la communication

- Façonnage de produits imprimés, routage
- Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A productions graphiques
- Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B productions imprimées

Métiers du pilotage d'installations automatisées

- Pilote de ligne de production
- Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons
- Technicien de scierie

Métiers de la maintenance

- Maintenance des équipements industriels
- Maintenance des véhicules option A voitures particulières
- Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier
- Maintenance des véhicules option C motos/motocycles
- Maintenance des matériels option A matériels agricoles
- Maintenance des matériels option B matériels de construction et manutention
- Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
- Maintenance nautique
- Réparation des carrosseries

Métiers du vêtement de la matière

- Métiers de la mode option vêtement
- Métiers du cuir option maroquinerie
- Métiers du cuir option sellerie garnissage

Métiers de la réalisation de produits mécaniques

- Etude et définition de produits industriels
- Fonderie
- Productique mécanique option décolletage
- Microtechniques
- Technicien d'usinage
- Technicien outilleur
- Technicien modeleur
- Technicien en chaudronnerie industrielle
- Construction des carrosseries

Métiers de la mer

- Polyvalent navigant pont/machine
- Electromécanicien de marine
- Conduite et gestion des entreprises maritimes option pêche
- Conduite et gestion des entreprises maritimes commerce/plaisance professionnelle
- Cultures marines

Métiers du numérique et de la transition énergétiques

- Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
- Technicien gaz
- Technicien du froid et du conditionnement d'air
- Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
- Systèmes numériques option A sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire
- Systèmes numériques option B audiovisuels, réseau et équipement domestiques
- Systèmes numériques option C réseaux informatiques et systèmes communicants

Métiers de la relation client

- Accueil – relation clients et usagers
- Commerce
- Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)

Métiers de la santé et du social

- Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile
- Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure
- Métiers de la sécurité
- Service aux personnes et aux territoires
- Services de proximité et vie locale